

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



INTRODUCTION

- 1) Le territoire, les communes et le Grand Briançonnais
- 2) Le conseil communautaire, le bureau, les commissions
- 3) Les services et l'organigramme
- 4) Les compétences
- 5) Le budget

RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 1) **Activité des services supports de la CCB**
- 2) **Un territoire solidaire où il fait bon vivre**
 - > Services publics de proximité
 - > Petite enfance
 - > Soutien aux centres sociaux et aux associations sociales
 - > Projets transfrontaliers et contractuels
 - > Service Intercommunal de Prévention Spécialisée
 - > Hébergement d'urgence et accueil d'urgence des réfugiés
 - > Maison de la Justice et du Droit
 - > Accueil des Gens du voyage
- 3) **Un territoire dynamique où travailler et entreprendre**
 - > Altipolis, pôle d'innovation économique
 - > Actions de développement économique
 - > Promotion touristique
 - > Soutien aux activités commerciales
 - > Maison des Saisonniers / Résidence des travailleurs saisonniers
 - > Agriculture
- 4) **Un territoire exceptionnel à préserver**
 - > Urbanisme
 - > Espaces naturels
 - > Déchets et assainissement
 - > Eau potable
 - > Énergies renouvelables
 - > Plan Climat Énergie Territorial
- 5) **Un territoire créatif pour se divertir, se cultiver**
 - > Enseignement artistique
 - > Équipements culturels
 - > Projet de pôle culturel communautaire
 - > Soutien aux associations culturelles
 - > Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme

6) Les équipements

- > Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais
- > Fourrières

Annexes

- Statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais
- Comptes administratifs 2018

1) Le territoire, les communes et le Grand Briançonnais

Le territoire

La Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) a été créée le 28 décembre 1995.

Depuis 23 ans, sa mission est d'associer les communes adhérentes dans la réalisation d'un projet commun de développement, pour un territoire solidaire.

Les communes

La Communauté de Communes du Briançonnais constitue l'intercommunalité la plus haute et la plus au Nord du département des Hautes-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une altitude moyenne de 2200 mètres au-dessus de la mer (entre 1200 et 3900 m d'altitude).

Elle regroupe 13 communes sur une superficie de 87 703 hectares :

Briançon, Cervières, La Grave, La Salle-les-Alpes, Le Monétier-les-Bains, Montgenèvre, Néevache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Saint-Chaffrey, Val-des-Prés, Villar d'Arène, Villard-Saint-Pancrace.

En 2018, la CCB compte une population de 21 625 habitants.

La population prise en compte pour la dotation globale de fonctionnement versée par l'État est de 36 775 habitants (population DGF prenant en compte des personnes recensées sur d'autres communes mais qui ont conservé un lien avec une résidence sur le territoire).



Carte des intercommunalités des Hautes-Alpes au 1^{er} janvier 2017. Source : www.hautes-alpes.fr

Le Grand Briançonnais

36 communes, regroupées en 3 Communautés de communes, forment le *Pôle d'équilibre territoriale et rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras*.

Le *Pays du Grand Briançonnais* a été créé en avril 2006. Il est dirigé par un conseil syndical composé de 11 titulaires et 11 suppléants représentant les 3 Communautés de communes.



Carte du Pôle d'équilibre territoriale et rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.
Source : www.paysgrandbrianconnais.fr

2) Le conseil communautaire, le bureau, les commissions

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Il est composé des conseillers municipaux des 13 communes de la CCB élus pour siéger au Conseil communautaire.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre à Briançon, dans la salle du Conseil au 1^{er} étage du siège de la CCB.

Le président est élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

Les 36 conseillers communautaires élisent parmi eux les membres du Bureau du Conseil communautaire.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil communautaire est composé du président et des vice-présidents élus au sein du Conseil communautaire.

Il prépare les propositions à soumettre au Conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Les commissions thématiques

Les commissions permanentes ou temporaires sont formées par le conseil communautaire qui fixe le nombre et les intitulés des commissions et désigne ses membres.

Elles réunissent les conseillers communautaires intéressés sous la présidence d'un vice-président délégué et constituent un lieu de réflexion et de débat.

Elles ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

2018

9 réunions du Conseil communautaire : mardi 13 février 2018, mardi 27 mars 2018, mardi 24 avril 2018, mardi 29 mai 2018, mardi 3 juillet 2018, mardi 25 septembre 2018, mardi 23 octobre 2018, mardi 13 novembre 2018, mardi 18 décembre 2018

12 réunions du bureau

111 délibérations

52 décisions du bureau

68 décisions du président

7 arrêtés du président



BRIANÇON	FROMM Gérard AIGUIER Yvon BOVETTO Fanny DAERDEN Francine DAVANTURE Bruno (> avril 2018) DJEFFAL Mohamed DUFOUR Maurice GRYZKA Romain GUÉRIN Nicole GUILI Catherine JIMENEZ Claude MARCHELLO Marie MARTINEZ Gilles MONIER Bruno MUHLACH Catherine PETELET Renée PEYTHIEU Éric PROREL Alain (< mai 2018) VALDENNAIRE Catherine
CERVIÈRES	VIUJAS Jean-Franck
LA GRAVE	SEVREZ Jean-Pierre
LA SALLE-LES-ALPES	PERLI Gilles SALLE Emeric
LE MONÊTIER-LES-BAINS	FORGEOUX Anne-Marie GUGLIELMETTI Roger
MONTGENÈVRE	HERMITTE Guy
NÉVACHE	CHEVALIER Jean-Louis
PUY-SAINT-ANDRÉ	LEROY Pierre
PUY-SAINT-PIERRE	BARNÉOUD Jean-Marius
SAINT-CHAFFREY	BLANCHARD Catherine GALLIANO Nicolas ALYRE Martine
VAL-DES-PRÉS	BOUCHIÉ Thierry
VILLAR-D'ARÈNE	FONS Olivier
VILLARD-SAINT-PANCRACE	FINE Sébastien ARNAUD Patricia PERRINO Charles

En gras : les maires des communes

VICE-PRÉSIDENTS



Gérard
FROMM
Président



Sébastien
FINE
Vice-Président
Pôle Ressources et
Administration Générale



Jean-Louis
CHEVALIER
Vice-Président
Pôle Culture et Social



Thierry
BOUCHIÉ
Vice-Président
Développement et
aménagement du
territoire



Pierre
LEROY
Vice-Président
Développement Durable
et Gestion et
valorisation des déchets



Jean-Pierre
SEVREZ
Vice-Président
Réseaux et
infrastructures,
patrimoine bâti et non
bâti et zones d'activités



Olivier
FONS
Vice-Président
Finances



Guy
HERMITTE
Vice-président
Coopération
Transfrontalière



Gilles
PERLI
Vice-Président
Tourisme



Anne-Marie
FORGEOUX
Vice-Présidente
Petite Enfance



Catherine
BLANCHARD
Vice-Présidente

COMMISSIONS THÉMATIQUES

2018

- > **Commission Administration Générale et Finances**
- > **Commission Développement Économique et Aménagement du Territoire**
- > **Commission Technique, Environnement et Développement Durable**
- > **Commission Affaires sociales**
- > **Commission Culture et Patrimoine**
- > **Commission S.Co.T.**
- > **Commission Tourisme**

AUTRES COMMISSIONS

2018

Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La CAO joue un rôle prépondérant dans l'attribution des marchés publics puisqu'elle dispose d'un véritable pouvoir de décision. Elle valide les candidatures et choisit la plus avantageuse sur la base de critères dans le règlement de consultation. Elle attribue certains marchés et peut aussi déclarer un appel d'offres infructueux. Elle émet également des avis sur tout avenant à un marché en cours.

Commission Consultative Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

Cette commission est créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle examine annuellement sur rapport de son président la qualité du service public local. Ainsi, elle contribue à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics. La C.C.S.P.L. rassemble des membres de l'organe délibérant et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil communautaire.

Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.)

La commission intercommunale se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre, en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels. Elle donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale (art. 1505). La C.I.I.D. est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

La C.L.E.C.T. joue un double rôle : élaborer une méthode d'évaluation des transferts de charges et transmettre ses conclusions aux conseils municipaux ; être un observatoire permanent de l'évaluation des charges transférées.

Commission d'admission en crèche

Son rôle est de statuer sur les places en crèche et prononcer l'admission des enfants suivant les besoins des familles, les places disponibles et l'âge des enfants.

Commission de suivi de la MJC-Centre social du Briançonnais

Sa mission est de mener une évaluation partagée du programme d'actions et de valider ses grands axes ainsi que le budget prévisionnel et le compte de résultat.

Commission de Délégation de Service Public (C.D.S.P.)

Son rôle est :

- d'examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, des usagers devant le service public...),
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- d'émettre un avis sur les offres analysées,
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de D.S.P. entraînant une augmentation du montant supérieure à 5%.

Au sein de la CCB, la C.D.S.P. est chargée de trois contrats : assainissement, théâtre, cinéma d'Art et Essai.

Commission de contrôle de Travail financier pour la DSP d'assainissement collectif

Sa mission est d'examiner les comptes détaillés des opérations menées par l'entreprise. À l'issue de son contrôle annuel, la commission doit établir un rapport écrit qui est joint aux comptes de la collectivité et considéré comme un document communicable.

Comité de suivi du théâtre

Le comité de suivi est un outil d'animation permettant le dialogue entre les élus, la direction générale des services de la CCB et le délégataire. Il est composé de personnes qualifiées dans le domaine, choisies par le délégant en accord avec le délégataire.

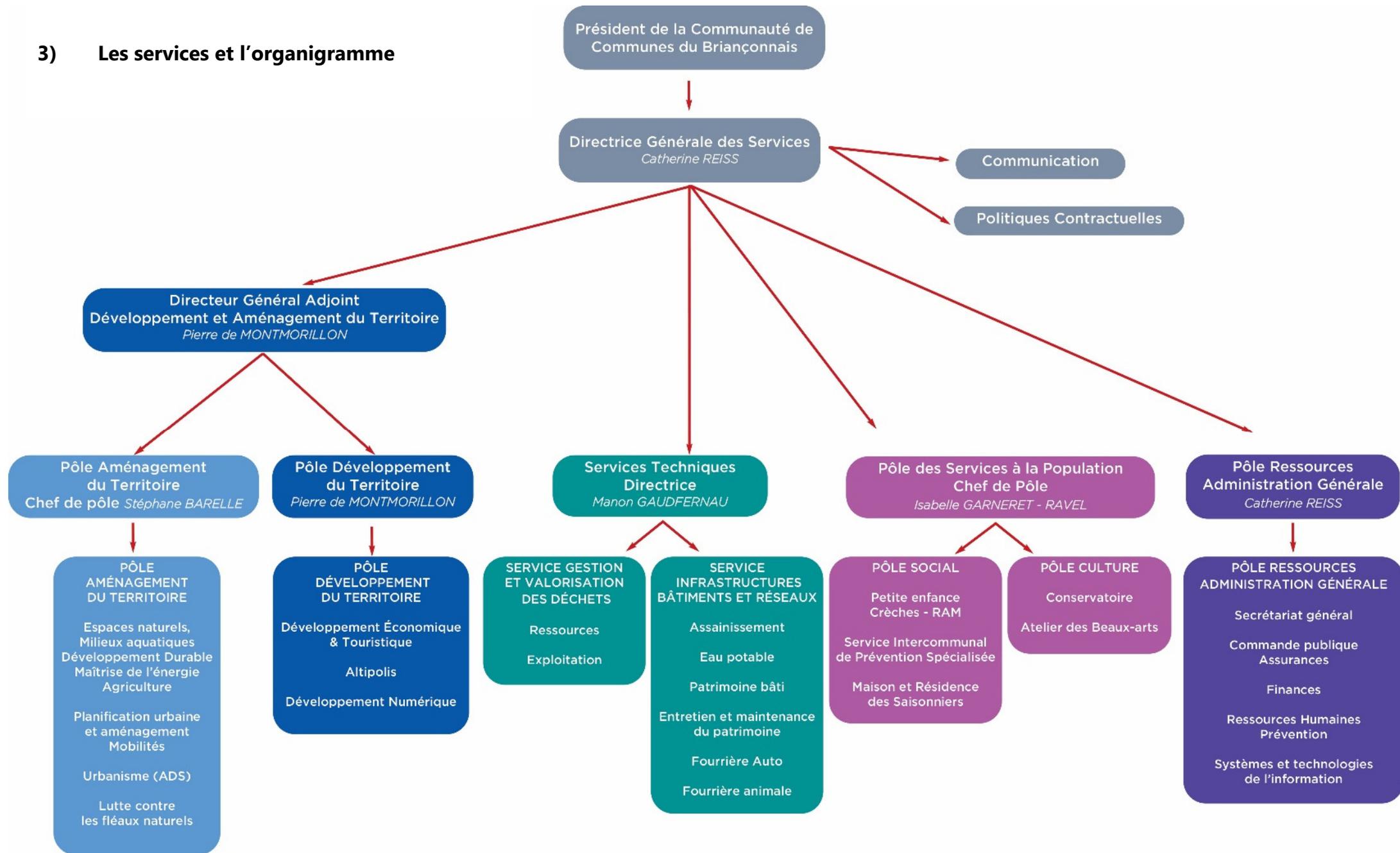
Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

Le C.H.S.C.T. a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité des agents, d'améliorer les conditions de travail notamment des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité, de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Comité Technique (C.T.)

Le comité technique est un organe consultatif qui émet des avis obligatoires, préalables aux décisions, en matière d'organisation et de fonctionnement des services et de formation.

3) Les services et l'organigramme



4) Les compétences

La Communauté de Communes du Briançonnais a procédé à la modification de ses statuts lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2017, pour préciser les contours de la compétence « promotion du tourisme », notamment en vue de permettre la constitution de l'office de tourisme communautaire.

La Communauté de Communes exerce des **COMPÉTENCES OBLIGATOIRES** de plein droit en lieu et place des communes membres.

Elle doit en outre exercer des **COMPÉTENCES OPTIONNELLES**.

Elle peut enfin, librement, décider d'exercer des **COMPÉTENCES FACULTATIVES** dans le cadre de la réforme de la décentralisation.

Toute modification de statuts ou de définition de l'intérêt communautaire nécessite un arrêté préfectoral pour permettre à l'EPCI d'exercer ses compétences nouvelles.

Les compétences exposées ci-après sont extraites des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par l'arrêté préfectoral n°05.2018.09.05.001 du 5 septembre 2018 et présentés en annexe.

I. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Actions de développement économique
2. Acquisition, création, aménagement, commercialisation, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
3. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
4. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
5. Soutien à l'agriculture, l'élevage et la filière bois

II. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Élaboration, approbation et suivi du Schéma de Cohérence Territoriale et des schémas de secteurs
2. Organisation de la mobilité
3. Aménagement et développement numérique du territoire

III. AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

1. Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
2. Création et gestion d'installations de stockage de déchets inertes (I.S.D.I.) d'intérêt communautaire

I. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

1. Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de promotion des énergies renouvelables
2. Toute étude et toute action concourant à l'obtention du label « Grand Site de France » Vallée de la Clarée et Vallée Étroite
3. Maîtrise d'ouvrage des opérations visant à la sécurisation et/ou dépollution d'anciennes décharges municipales

II. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1. Logement des travailleurs saisonniers
2. Gestion des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe d'intérêt communautaire
3. Animation, coordination, gestion et soutien à des Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs sur le périmètre de la CCB

III. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Conservatoire du Briançonnais, Atelier des Beaux-arts, Théâtre du Briançonnais, Cinéma Art et Essai Eden Studio (équipements culturels d'intérêt communautaire)

IV. ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

1. Soutien aux Centres sociaux
2. Petite enfance (Structures d'accueil d'intérêt communautaire et Relais Assistantes Maternelles)

V. POLITIQUE DE LA VILLE

1. Actions de prévention spécialisée et d'animation socio-éducative
2. Animation et coordination du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.)

VI. ASSAINISSEMENT

1. Contribution au fonctionnement des services d'incendie et de secours
2. Étude, création et gestion du centre funéraire et morgue intercommunale
3. Fourrière animale communautaire
4. Fourrière automobile communautaire
5. Maison de la Justice et du Droit
6. Étude, action, gestion de tout dispositif de mise en valeur et de conservation du patrimoine pour l'obtention du label « Pays d'art et d'histoire »
7. Définition et mise en œuvre des politiques contractuelles proposées par l'Europe, l'État, la région, le département ou le PETR, dont notamment le développement de la coopération transfrontalière franco-italienne
8. Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)
9. Soutien aux associations en lien avec les compétences communautaires
10. Études préparatoires à la prise de nouvelles compétences
11. Prestations de services et assistance aux communes membres de la CCB et au bénéfice d'autres personnes morales de droit public

5) Le budget

Approuvé par le conseil communautaire en début d'année, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le budget est proposé par le président. Il est préparé au préalable par les services, les élus et la commission Administration Générale et Finances.

De nombreux documents (un débat d'orientation budgétaire, un budget primitif, un budget supplémentaire, des décisions modificatives et un compte administratif) permettent un suivi régulier du budget. Ainsi, les questions budgétaires, et au-delà financières et fiscales, sont régulièrement examinées.

La Communauté de Communes du Briançonnais gère 3 budgets :

- le budget général,
- le budget assainissement,
- le budget des ateliers relais¹.

Chaque document budgétaire se décompose en deux sections distinctes : une section de fonctionnement et une section d'investissement avec des recettes et des dépenses pour chacune d'entre elles.

Afin d'assurer la transparence de la gestion des affaires de la CCB, ces éléments sont mis à la disposition du public et consultables dans leur intégralité.

Une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles est présentée dans le rapport d'activité.

2018

Recettes et dépenses effectivement réalisées

Budgets 2018	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Général	21 140 446	22 081 241	4 200 593	3 718 475
Assainissement	508 508	600 731	350 387	359 474
Ateliers Relais	34 480	127 300	0	0
TOTAL	21 683 434	22 809 272	4 550 980	4 077 949

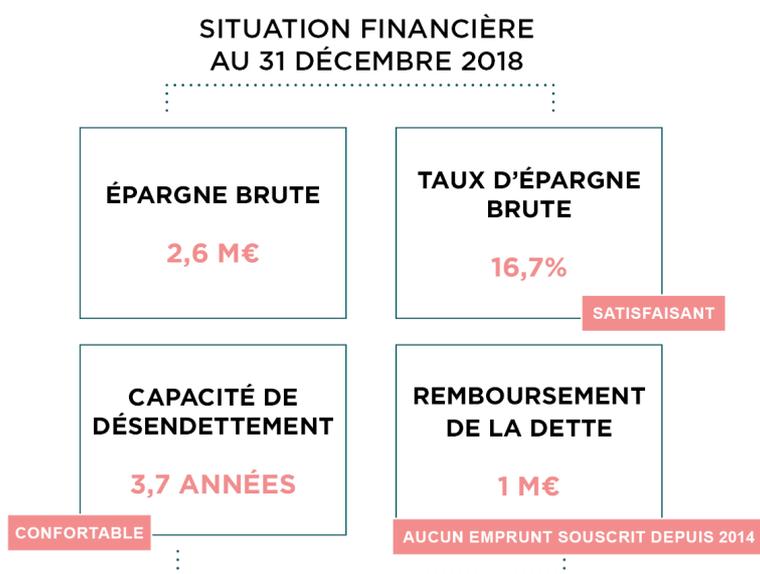
soit un total de **26 234 414 €** de dépenses /// **26 887 221 €** de recettes

¹ La grande majorité des dépenses de fonctionnement supportées par le budget des Ateliers Relais correspond à la taxe foncière qui est remboursée par le seul locataire restant (BLANCHISSERIE DES ALPES) dont le bail a pris fin en fin d'année 2019.

Audit financier du Cabinet Michel Klopfer

Le Cabinet Michel Klopfer, cabinet spécialisé en Finances Publiques, a été missionné par la CCB pour faire un état des lieux des finances de la CCB en fin d'année 2018.

Le compte rendu de l'analyse du Cabinet Michel Klopfer figure dans le Rapport des Orientations Budgétaire pour 2019.



> L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

> Le taux d'épargne brute indique la part de recettes courantes que la collectivité est en mesure d'épargner chaque année sur le fonctionnement en vue de financer son investissement.

Taux > 15 % : aisance financière Taux = 10 % : seuil de vigilance Taux <= 7% : seuil d'alerte

> La capacité de désendettement indique le nombre d'années qu'il faut à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.

Capacité < 5-7 ans : aisance financière Capacité = 10 ans : vigilance Capacité > 15 ans : alerte

Fonctionnement

Recettes

Les recettes de fiscalité représentent les $\frac{3}{4}$ des recettes de fonctionnement de la CCB.

Le Conseil communautaire a décidé de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation, sur le foncier bâti et non bâti et la cotisation foncière des entreprises (identiques depuis 2004) ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (identique depuis 2008).

4 742 318 € > **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

4 371 355 € > **taxe d'habitation**

3 127 683 € > **cotisation foncière des entreprises**

1 191 245 € > **taxes foncières (bâti et non bâti)**

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement de la CCB se répartissent de la façon suivante :

48 % du budget est affecté pour les charges courantes, les subventions et contributions versées à des tiers, les intérêts de la dette...

28 % du budget est consacré aux dépenses de personnel. Voir détails page 23.

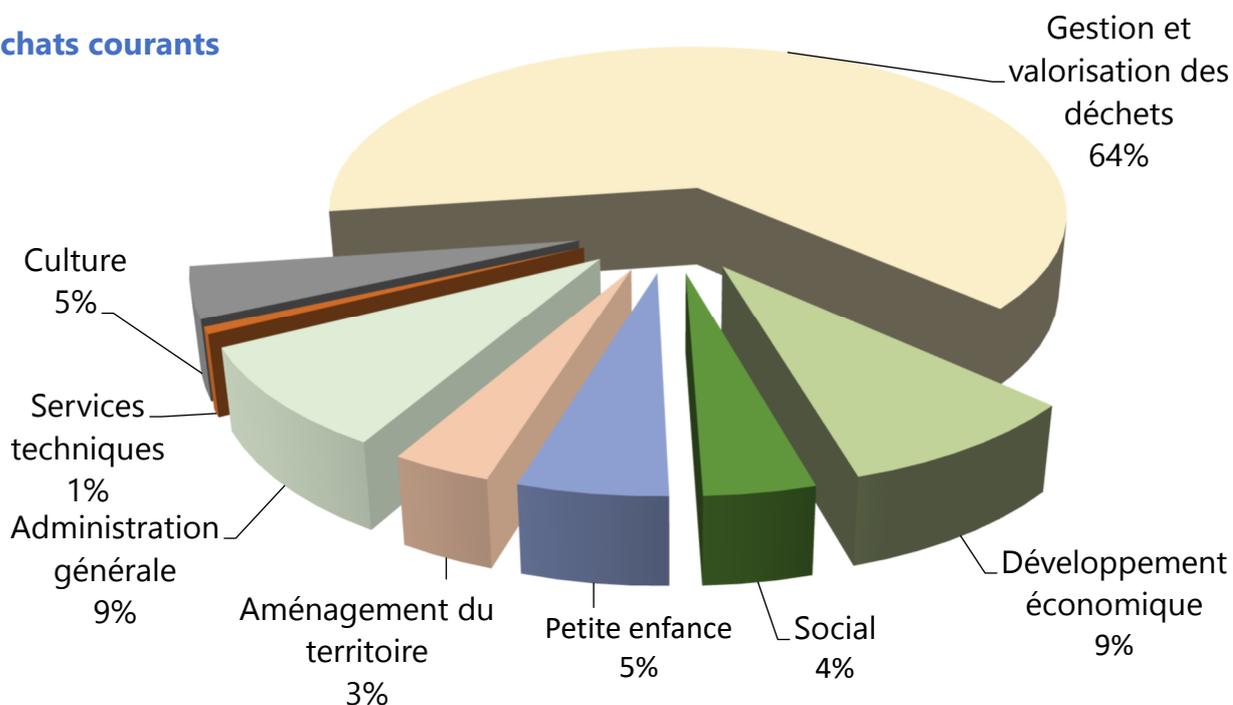
24 % environ des dépenses de fonctionnement de la CCB sont destinées aux communes membres dans le cadre du reversement de la fiscalité et à l'État dans le cadre de la participation au redressement des comptes publics de l'État.

Depuis 2012, la CCB a enregistré une perte de dotations (DGF, DCRTP, FNGIR) et contribue en parallèle au redressement des finances publiques et pour le FPIC. Les pertes cumulées sont détaillées ci-après.

	Participation au redressement des comptes de l'État							TOTAL
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Pertes de dotations	0	30 107	167 293	403 468	423 251	42 193	30 826	1 097 138
Prélèvements sur la fiscalité (perte fiscalité)	0	0	0	0	18 325	211 029	245 787	475 141
Contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales²	19 699	69 609	117 246	155 711	246 464	276 451	253 817	1 138 997
Participation au redressement des comptes de l'État	19 699	99 716	284 539	559 179	688 040	529 673	530 430	
Perte pour la CCB	2 711 276							

² Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales mis en place par l'État en 2012 est destiné à « aider » les collectivités considérées comme moins riches.

Achats courants



Versements au Service Départemental d'Incendie et de Secours et aux associations

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	1 047 597	48 %
CULTURE	446 000	20,4 %
Théâtre du Briançonnais	410 000	
Associations à vocation culturelle	36 000	
SOCIAL ET PETITE ENFANCE	437 206	20 %
Crèches associatives	200 354	
MJC – Centre social du Briançonnais	175 352	
APPASE - Foyer Solidarité	50 000	
Associations à vocation sociale	11 500	
TOURISME	207 724	9,5 %
Office de tourisme des Hautes Vallées	207 724	
ENVIRONNEMENT	34 500	1,6 %
CPIE (gestion des déchets)	30 000	
CPIE (Espace info énergie)	4 500	
AUTRES	9 500	0,4 %
Association du personnel de la CCB (APCCB)	9 500	
TOTAL	2 182 527	100 %

Investissement

Recettes

Les investissements réalisés par la Communauté de Communes du Briançonnais sont financés par des subventions (Europe, État, Région SUD-PACA et Département des Hautes-Alpes...), par la récupération d'une partie de la TVA sur l'investissement et par l'autofinancement, grâce à l'épargne brute (voir détails page 17).

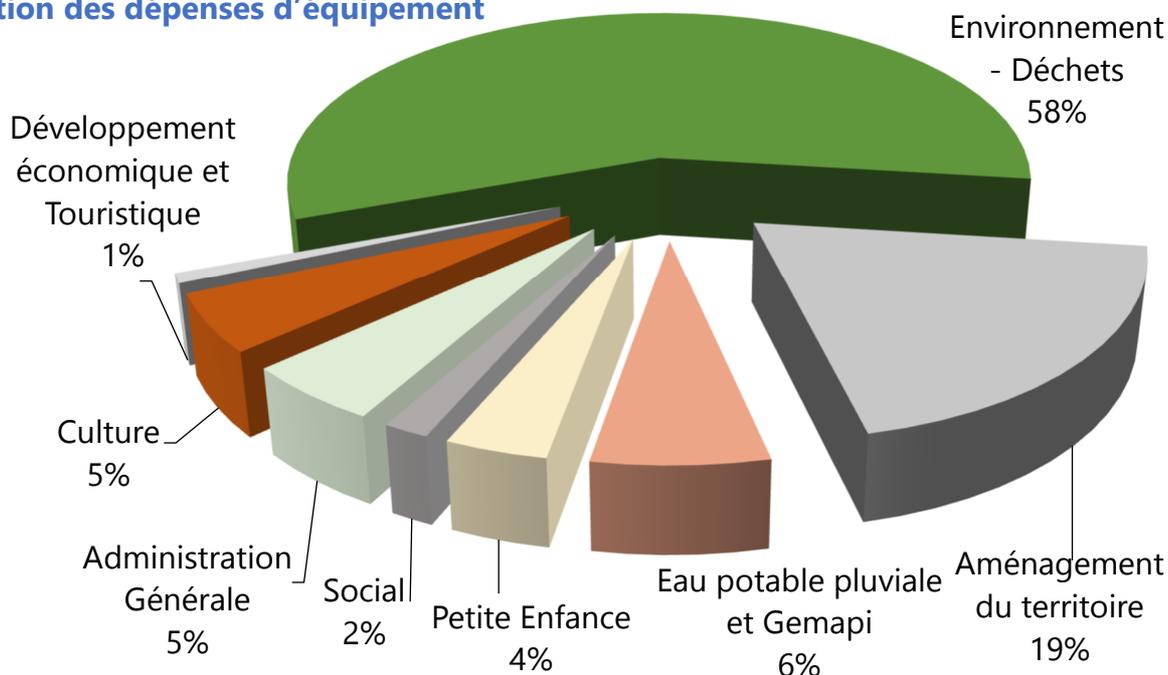
Dépenses

	Dépenses d'équipement					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Frais d'études	318 560	112 103	242 585	237 302	585 518	227 882
Immobilisations corporelles (achats)	1 676 227	1 433 197	715 397	708 677	802 789	1 612 421
Immobilisations en cours (travaux)	3 468 621	5 735 779	3 344 380	497 721	266 060	687 299
TOTAL	5 463 408	7 281 079	4 302 362	1 443 700	1 654 367	2 527 602

Principaux investissements

	Dépenses 2018
Amélioration de la collecte des déchets : poursuite du déploiement des dispositifs semi-enterrés, acquisition de véhicules de collecte, sécurisation des déchèteries, aménagement du quai de transfert...	825 771 €
Travaux d'assainissement sur le territoire des 13 communes membres de la CCB	218 650 €
Réhabilitation du site de l'ancien incinérateur du Pilon (au lieu-dit Malafosse) sur un total de 1 600 030 €	521 995 €
Réfection complète de la voirie de la route des Maisons blanches dans l'Espace commercial Sud	443 000 €
Travaux (dont isolation thermique) des crèches intercommunales	172 300 €
Travaux cinéma Eden Studio	50 505 €
TOTAL	2 232 221 €

Répartition des dépenses d'équipement



II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1) **Activité des services support de la CCB**

Finances

Le service des Finances est chargé de la conception, de l'exécution et du suivi des budgets et de la gestion de la dette et de la trésorerie. Trois personnes composent le service : un responsable, un agent de gestion financière et un agent d'exécution.

Ressources Humaines

Le service Ressources humaines est le service pivot de la collectivité. Il a deux fonctions essentielles, une opérationnelle et une fonctionnelle. Le service est géré par un responsable accompagné de deux assistantes et d'une assistante de prévention.

Au quotidien, ses missions principales sont :

- Gestion du personnel, paie, carrière, gestion des temps, médecine professionnelle
- Plan de formation interne et mutualisé
- Élaboration et suivi de la masse salariale
- Organisation des réunions du C.T., C.H.S.C.T., dialogue social
- Organisation et suivi des recrutements
- Participation aux projets d'organisation ou de réorganisation des services
- Information et conseil des personnels encadrants
- Veille réglementaire en matière d'hygiène et de sécurité en lien avec l'assistante de prévention
- Action sociale (CNAS, garantie maintien de salaire)

2018

Réorganisation des temps de travail au sein du service « Gestion et valorisation des déchets » pour les agents de collecte

Le règlement intérieur pour le service « gestion et valorisation des déchets » a été modifié pour permettre aux agents de mieux concilier vie personnelle et professionnelle, tout en garantissant la continuité du service public (instauration d'un cycle de travail en 5-2 avec deux jours de repos consécutifs).

Organisation des élections professionnelles pour élire les nouveaux représentants du personnel le 6 décembre 2018

L'unique liste candidate, à savoir la liste du syndicat SAFPT (syndicat autonome de la fonction publique territoriale), a obtenu les 5 sièges vacants de titulaires.

Le taux de participation s'est élevé à 64% environ.

Mise en œuvre de la labellisation pour les contrats de prévoyance/maintien de salaire

Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents fixe le cadre permettant aux collectivités de verser une aide à leurs agents qui souscrivent à des contrats ou règlements de protection sociale complémentaire (santé ou prévoyance), à la condition que ceux-ci répondent aux critères de solidarité prévus au titre IV du décret. Ainsi, l'employeur pourra accorder une participation financière aux agents ayant adhéré à un contrat labellisé sur des garanties librement choisies par l'agent.

Mise en œuvre du compte personnel d'activité

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les agents publics peuvent bénéficier d'un compte personnel d'activité (CPA) qui repose sur l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017.

Le CPA est un instrument permettant à chacun de faire évoluer sa carrière tout en sécurisant son parcours professionnel.

Le CPA se décompose en deux comptes :

- Le compte personnel de formation (qui remplace le droit individuel à la formation – DIF) ;
- Le compte d'engagement citoyen.

Mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG

Dans le cadre de la loi de finances pour 2018, il a été acté que le taux de la CSG déductible sur les revenus d'activité était relevé de 1,7 point pour atteindre 6,8% (au lieu de 5,1%). La compensation de la hausse de la CSG pour la fonction publique s'est donc opérée par :

- La suppression de la cotisation salariale maladie pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant du régime général ;
- La suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) ;
- La création d'une indemnité compensatrice de la hausse de la CSG.

Travail préparatoire pour la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus

D'octobre à décembre 2018, le service RH a mis en place une phase de préfiguration/simulation sur les bulletins de paye afin de familiariser les agents à cette nouvelle réforme de recouvrement des impôts.

Le personnel au 31.12.2018

142 Agents sur emploi permanent

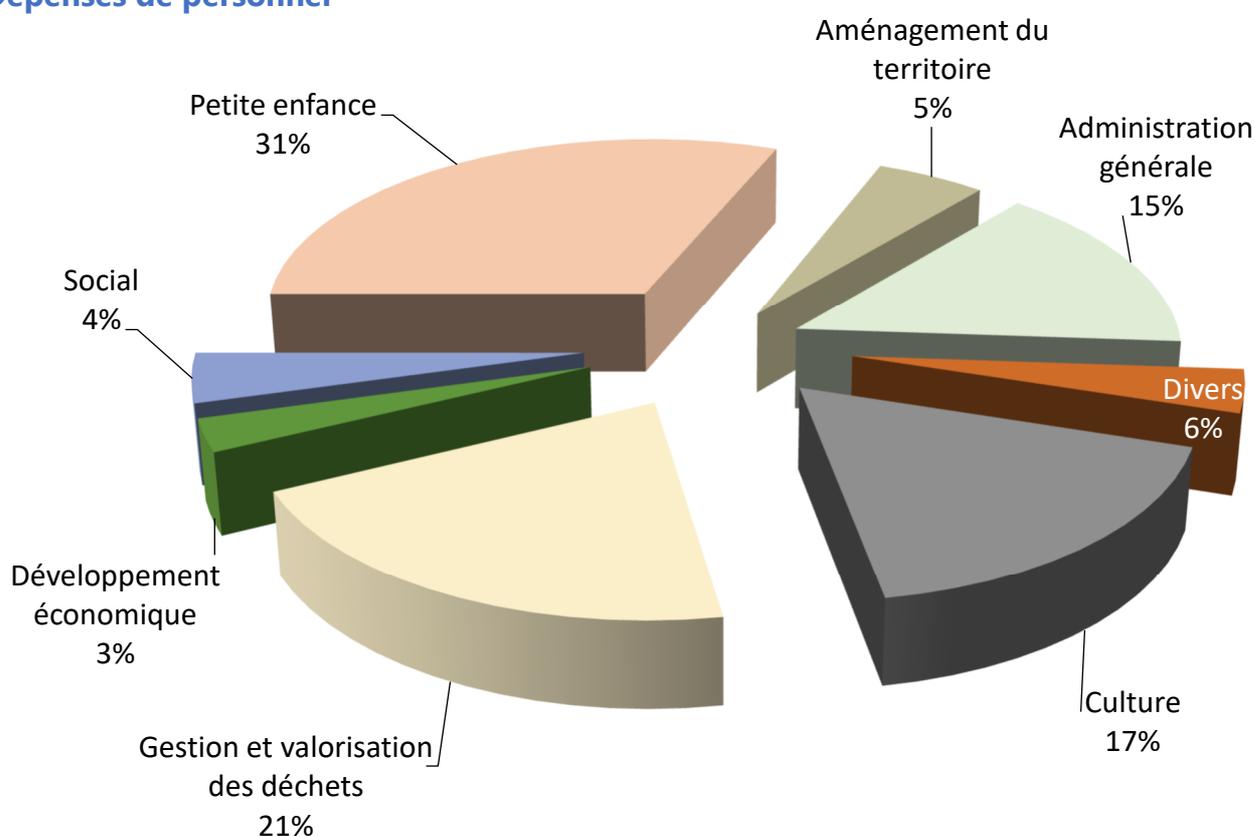
45 Hommes / **97** Femmes

102 Titulaires / **36** Non titulaires sur emploi permanent / **4** Stagiaires

21 Cadres A / **35** Cadres B / **86** Cadres C

Masse salariale : **6 014 292 €** soit 33.44% du budget fonctionnement, en diminution de 3.07% par rapport à 2017.

Dépenses de personnel



ARRIVÉES

- 1 Responsable du service intercommunal de prévention spécialisée (contractuel)
- 3 Éducateurs du service intercommunal de prévention spécialisée (contractuels)
- 1 Directeur du conservatoire (titulaire)
- 1 Responsable de la communication (CDI)
- 1 Responsable du développement économique et touristique (CDI)
- 1 Chauffeur-riporteur (CDD)
- 1 Agent polyvalent – Stagiaire
- 2 Assistants d'enseignement artistique (CDD)

DÉPARTS

- 1 Agent polyvalent (CDI) – Retraite
- 1 Professeur d'enseignement artistique hors classe (titulaire) – Retraite
- 1 Chauffeur-riporteur (CDI) - Retraite
- 1 Responsable du service « Administration générale, juridique et achats » (titulaire) – Disponibilité
- 2 Éducateurs du service intercommunal de prévention spécialisée (Fin de contrat)
- 1 Éducateur du service intercommunal de prévention spécialisée (titulaire) – Disponibilité
- 1 Directeur du Conservatoire (titulaire) - Mutation
- 1 Auxiliaire de puériculture (titulaire) – Disponibilité
- 1 Assistante de direction (titulaire) – Retraite après CLD

La formation

72 Agents / **265** Jours de formations effectuées principalement avec le CNFPT (168 jours)

Au regard de la spécificité de certains emplois, quelques agents ont suivi une formation via un prestataire extérieur au CNFPT :

- SST (Sauveteur secouriste du travail) : 25 agents
- Habilitation électrique : 14 agents
- CACES R 390 : 7 agents
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) : 20 agents
- Dans le cadre du Dispositif Régional de Compétences en Prévention et Promotion de la santé : 1 agent
- MacroWeb REDAC : 3 agents

Coût pédagogique : **40 847 €**

La prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant tous les acteurs concernés et en tenant compte des spécificités de la collectivité : taille, moyens mobilisables, organisation, implantation géographique multiple, présence de tiers externes comme les usagers, etc.

2018

- Livraison d'un **diable à assistance électrique** en déchèterie
- Investissement dans les **équipements de protection individuelle** (EPI) à destination des agents du service Déchets
- **Étude de bruit** au service Déchets
- Mise en œuvre d'**aménagement de poste** (fauteuils ergonomiques, bureau réglable en hauteur, repose pieds)
- **Formation SST et gestes et postures**
- Travail préparatoire pour mettre en place une **formation accueil sécurité**
- **Exercices d'évacuation incendie** effectués : siège CCB, structures petite enfance (Briançon/Guisane) et Conservatoire + Réunion d'information sur les consignes d'évacuation à respecter en cas d'incendie auprès des agents du siège de la CCB
- Réunions des groupes de travail élargis pour définir un **plan d'action** avec le calendrier et les pilotes (Atelier des Beaux-Arts, les 2 crèches communautaires et le service Déchets)

Les prestations sociales

Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (C.N.A.S.)

Coût annuel de la prestation : **33 005 €**

Prévoyance collective maintien de salaire

Montant versé aux adhérents (98 agents) : **10 017,52 €**

Au regard de la réglementation, la Collectivité a fait le choix de proposer une participation financière aux agents de la CCB adhérant à des contrats de prévoyance labellisés.

Commande publique

Le service de la commande publique a pour mission d'accompagner les différents services de la collectivité dans leurs achats de fournitures, services et travaux nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des projets de la collectivité.

Afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics, tout achat est soumis aux grands principes de l'achat public à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Le service de la commande publique est géré par un responsable qui :

- détermine la procédure d'achat applicable en fonction de la nature et de l'estimation financière du besoin à satisfaire,
- assure l'élaboration des marchés publics,
- organise leur passation
- contrôle leur exécution, en partenariat avec les services prescripteurs.

Les marchés regroupent tous les contrats conclus à titre onéreux par la CCB avec un ou plusieurs opérateurs économiques (privés ou publics). Les marchés sont soumis aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Les principales procédures de marchés publics réalisées en 2018 ont permis :

- la reconduction du service de collecte (collecte sélective du verre et du papier), de traitement et valorisation des déchets ménagers et la gestion des rotations de bennes en déchèteries pour 5 ans
- les travaux de protection et de confinement du stock de mâchefers du Pilon
- les travaux de sécurisation de la route des Maisons Blanches
- l'installation de dispositifs antichute ergonomiques à destination des zones de déchargement des hauts de quai des déchèteries

2018

33 marchés publics

- 12 marchés publics de fournitures
- 15 marchés publics de services
- 6 marchés publics de travaux

Le récapitulatif des marchés conclus est disponible sur le site internet de la CCB.

Technologies de l'information

Le système d'information est géré par le service Systèmes et Technologies de l'Information (STI). Ce service contribue au maintien en condition opérationnelle des différents sites de la CCB.

Il s'organise autour de deux agents en charge de la partie technique et d'une assistante administrative.

Les différentes composantes du système d'information de la CCB concernent le système, le réseau, les applicatifs métiers (logiciels spécialisés), les équipements et matériels informatiques, la télécommunication.

2018

- Refonte des espaces partagés (= restructuration des lecteurs réseau pour le stockage des données des services)
- Mise en place d'un serveur de domaine virtualisé et mutualisé avec la commune de Briançon
- Étude, acquisition et mise en place de matériels numériques pour l'Atelier des Beaux-arts
- Migration vers la nouvelle plateforme du Système d'Information Géographique mutualisé « GéoMAS » (Géomatique Mutualisée des Alpes du Sud)
- Formation de 50 utilisateurs à la nouvelle plateforme GéoMas
- Poursuite de l'élaboration du Schéma Directeur Informatique

Communication

Le service communication élabore et met en œuvre la stratégie de communication de la collectivité, gère le protocole et les relations médias et la communication interne.

Le service repose sur un responsable à temps plein.

La Communauté de Communes communique à travers différentes publications (magazines, brochures, communiqués et dossiers de presse...).

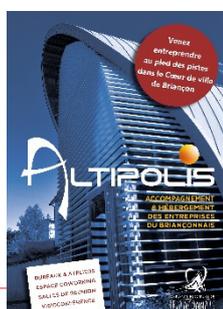
La communication numérique se déploie sur le site internet de la CCB et sur la page Facebook.

Publications

Brochure de présentation des activités du Conservatoire et de l'Atelier des Beaux-arts (28 pages) éditée à 2000 exemplaires



Refonte des brochures de présentation des services d'Altipolis, de l'Espace petite enfance, de la Maison et Résidence des travailleurs saisonniers, du service d'assainissement non collectif...



Site internet

231 285 visites (contre 210 076 en 2017)

2 443 651 pages vues (contre 2 714 712 en 2017)

19 274 visiteurs par mois en moyenne (contre 17 506 en 2017)

Durant l'année 2018, la refonte du site internet de la CCB, avec la société Com6 interactiv s'est poursuivie avec la structuration détaillée du site, la création du contenu des nouvelles fonctionnalités (visite virtuelle, agenda...) et l'intégration progressive des contenus des pages.

Cette refonte a pour objectif de renforcer la présence de la CCB sur le web et de moderniser son image pour répondre aux enjeux de la communication numérique et offrir, entre autres, une navigation plus instinctive pour tous les supports (téléphones mobiles, tablettes, écrans d'ordinateur).



Page Facebook

La page *@comcomdubrianconnais* a été créée en juillet 2016.

909 abonnés au 31 décembre 2018 (soit + 162 abonnés en 2018)

180 publications mises en ligne

Relations presse

75 communiqués de presse diffusés

Parution d'un article dans « **le Journal des maires** » sur le dispositif E-Patrimoines, outil de valorisation numérique touristique et patrimoniale du Briançonnais.

Diffusion de **120 spots sur la radio Imagine Grand Briançonnais** pour promouvoir l'extension des consignes de tri.

Partenariat avec la radio Fréquence Mistral pour valoriser notamment les concerts et spectacles du Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais et les animations mises en place dans le cadre de la Semaine du développement durable.

Afin de présenter les actions mises en place et ses missions, la CCB a poursuivi son **partenariat avec la chaîne de télé DIC! TV**.

Coût : **6000 €**

Pour promouvoir l'image de la CCB et affirmer son soutien à l'équipe de hockey sur glace Les Diables rouges de Briançon, la Communauté de Communes a conclu un marché lui permettant d'afficher son logo sur les tenues des joueurs, d'installer une banderole grand format à la patinoire et de figurer sur différents supports de communication de l'équipe.

Coût : **30 000 €**

Communication interne

Pour poursuivre l'objectif de permettre à tous les agents d'avoir une vision globale, unique et précise des actions menées par la CCB, et favoriser la coopération entre les services, des revues de projet ont été mises en place.

3 revues de projet ont permis d'échanger sur :

- le service intercommunal de prévention spécialisée > jeudi 22 novembre 2018
- l'aménagement numérique du Briançonnais > lundi 2 juillet 2018
- le Schéma de Cohérence Territoriale du Briançonnais > lundi 19 mars 2018

4 numéros de la lettre interne, initiée en 2017, sont parus, en avril, juin, septembre et décembre 2018.



La lettre interne

#3 avril 2018

EDITO

Après quelques mois d'absence, la lettre interne est de retour. Cette lettre nous y tenons car elle doit nous permettre de partager les actualités qui animent notre quotidien et nous accompagner dans les évolutions, pour préparer l'avenir.

Enrichie de photographies, la lettre interne #3 est exceptionnellement plus fournie. Ces quatre pages illustrées apportent une nouvelle dimension à la lettre interne pour refléter fidèlement les actions de chacun et partager en images les moments forts de l'année.

Le service Communication, qui a repris son activité depuis le début de l'année, est là pour recueillir toutes vos suggestions, photos et bonnes idées et répondre à votre demande d'instaurer une communication interne régulière et transparente sur les projets.

Océant FROMM
Président de la Communauté de Communes du Briançonnais

Directeur de publication: Thierry Bouché
Comité de pilotage: Catherine Rais, Pierre de Monzonville, Julie Cruz
Crédits photos: service communication CCB

ZOOM SUR LE SIPS

Situé dans le quartier des Cros, au 1^{er} étage du bâtiment F1 qui accueille la BIBLIOTHÈQUE, le service intercommunal de prévention spécialisée (SIPS) compte 4 agents : Mohamed Mehra, responsable de la structure et 3 éducateurs spécialisés, Sébastien Desours, Sonia Fichet et Eva Diranno (actuellement en congé maternité).



L'action du service s'adresse prioritairement (mais pas uniquement) aux jeunes de 12 à 25 ans. L'action est dite « spécialisée » car elle concerne des catégories spécifiques de la population, des groupes ou des personnes dont les conditions ou le mode de vie peuvent conduire à de graves difficultés d'insertion sociale.

L'équipe éducative du SIPS intervient à la fois dans « la rue », c'est-à-dire sur le terrain pour aller à la rencontre des groupes et des personnes identifiées et « au foyer », le local d'accueil, dans un cadre chaleureux d'écoute et de soutien.

Les interventions de l'équipe du SIPS se déroulent sous forme :
- d'entretiens personnalisés et confidentiels pour observer et analyser;
- de projets éducatifs favorisant l'échange lors d'activités partagées (portes, sport, culture, chantiers éducatifs...);
- de projets personnels pour l'avenir, dans une démarche de confiance et d'échange.

« La Local », Him les Cros Bât F1 (1^{er} étage) à Briançon
prevention@ccbrianconnaiss.fr - 06 75 92 19 38 / 04 92 20 58 88

LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Du 12 au 18 mars, la crèche des Petites Boutiques à Briançon a invité les parents à participer à un programme d'ateliers pour se rencontrer, échanger, s'éveiller et créer en trio parent-enfant-professionnel, dans le cadre de la Semaine de la Petite Enfance. Ces animations, élaborées par les équipes de professionnels de la CCB, ont rencontré un vif succès auprès des parents et des tout-petits de 18 mois à 3 ans.



La lettre interne

#4 juin 2018

DU NOUVEAU AU SIÈGE DE LA CCB

A partir du mois de juin, l'Accueil de la CCB va évoluer au rez-de-chaussée pour offrir un meilleur accueil aux visiteurs. Corinne Gilly et Frédérique Merrey se relaieront pour accueillir le public par téléphone et dans leur bureau, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (16h30 le vendredi).

Pour faciliter l'accès aux poussettes et aux parents, l'Espace Petite Enfance se situera à côté du bureau de l'accueil. Les familles pourront rencontrer Aline-Sophie Capelli du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Une nouvelle signalétique sera mise en place courant juin pour informer les visiteurs de ces changements et harmoniser la communication dans le bâtiment.

RETOUR SUR LA 1^{ère} REVUE DE PROJET

Le 19 mars 2018, le personnel de la CCB a été invité à la 1^{ère} revue de projet présentée par Isabelle BONHOMME, pour découvrir ce qu'est un S.Co.T. et les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire du Briançonnais.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) est un document d'urbanisme permettant de définir un projet d'aménagement et de développement cohérent pour le territoire pour les 15 prochaines années.



Pour pouvoir élaborer ce document de planification stratégique, qui constitue une occasion unique pour les 13 communes du Briançonnais d'imaginer ensemble leur territoire à l'horizon 2030, différentes étapes sont nécessaires.

- La première étape a été lancée en 2013 et aujourd'hui nous approchons de la finalisation du document. Attendu d'ici la fin de l'année, la dernière étape sera de proposer le projet au conseil communautaire en juillet pour approbation. Il sera ensuite mis en œuvre par les différents services d'urbanisme des communes.
- Tout au long de l'élaboration du S.Co.T., les communes et le public ont été informés et associés à l'avance du projet. Une enquête publique a été réalisée fin 2017 - début 2018. Suite à l'enquête, un rapport regroupant les observations du public et les avis des personnes publiques associées a été présenté au Président de la Communauté de Communes.
- Pour pouvoir finaliser le S.Co.T., la Communauté de Communes répond actuellement aux éléments soulevés par les personnes publiques associées et par le commissaire enquêteur qui a émis un avis favorable sur le projet.

D'ici quelques mois, grâce au S.Co.T., l'ensemble des politiques en matière d'urbanisme, d'habitats, de déplacements, d'équipements commerciaux, politiques sociale, agricole... seront regroupés dans un document unique. L'enjeu principal du S.Co.T. est d'offrir un environnement présent et valorisé.

Plus d'informations :
Isabelle BONHOMME - isbonhomme@ccbrianconnaiss.fr - 04 92 54 52 55



La lettre interne

#5 septembre 2018

ZOOM SUR... LA MAISON DES SAISONNIERS

La Maison des saisonniers du Briançonnais est un espace ouvert toute l'année qui pour mission d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes concernées par le travail saisonnier : employeurs, salariés saisonniers et placataires, demandeurs d'emploi.

Dans cet espace, Catherine Olfredic et Frédérique Merrey répondent aux questions sur la formation, l'emploi, le logement, le droit, la création d'entreprise, la santé, la protection sociale, la vie quotidienne en station (soins, culture, sport...) et les transports.

La Maison des saisonniers participe également à l'organisation de manifestations dédiées aux saisonniers sur ces différentes thématiques.

Un espace connecté, avec imprimante, scanner et webcam est proposé aux visiteurs pour simplifier leurs recherches.

Le site internet « Espoir Saison » offre un accompagnement complémentaire pour faciliter les échanges entre les acteurs de la saisonnalité, grâce à un partenariat entre la CCB et les Communautés de Communes du Pays des Forêts, du Guillevin-Cheyras et du Ventoux.

LA RÉSIDENCE DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Dans cette résidence renouvée en 2009, 33 logements entièrement meublés, équipés en électro-ménager et vaisselle sont mis à la disposition des travailleurs saisonniers.

Avec des loyers mensuels de 350 à 500 € comprenant l'eau chaude solaire, l'eau froide et le chauffage au sol de base, les travailleurs saisonniers peuvent bénéficier d'un logement adapté à leurs besoins.

Proches du centre ville et des axes de circulation, ces logements sont loués aux travailleurs en contrat saisonnier principalement de décembre à avril ; aux personnes en formation, en stage, en mobilité professionnelle et en CDD divers y compris saisonniers, d'avril à novembre.

Maison des saisonniers & Résidence des travailleurs saisonniers

Résidence « LE PAYS CÉPÉSIQUE »
Chemin Fanton à Briançon
Plus d'informations : 04 92 24 70 80
saisonniers@ccbrianconnaiss.fr

*En face du parking du Centre commercial « Grand Boutin » en face par la rue à une vingtaine mètres l'hôtel.

TOUS À VELO !

Tous les agents peuvent désormais louer les vélos de service pour un petit tour à vélo !

Histoire de ne décourager personne dans une ville tout en relief ce dernier est doté d'une assistance électrique de 400 watts, que l'on peut activer dès que la pente s'accroît. De quoi grimper l'avenue de la République (« La chassée ») sans même s'éoussifier !

Pour repêcher les différents services déconcentrés tels qu'Altipolis, le Conservatoire du Briançonnais, les crèches... depuis le siège, il suffit de réserver le vélo sur Egroupurap et de s'équiper avec le casque fourni.

L'achat du vélo a été financé par les recettes générées par les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communautaires, tout comme le véhicule électrique mis en service en 2014.

Une note de service sera diffusée prochainement pour préciser les modalités pratiques d'usage.

Directeur de publication: Thierry Bouché
Comité de pilotage: Catherine Rais, Pierre de Monzonville, Julie Cruz
Crédits photos: service communication CCB



La lettre interne

#6 décembre 2018

ARBRE DE NOËL adhérents APCCB

> Samedi 15 décembre 2018 au Théâtre du Briançonnais

- 14h - Projection d'un dessin animé au cinéma Mulhouse.
- 16h - Distribution des cadeaux et goûter pour petits et grands.

ZOOM SUR ALTIPOLES

Altipolis est un pôle entrepreneurial dédié aux entreprises. Avec sa pépinière et son hôtel d'entreprises, ce pôle (inauguré en 2014), offre un environnement de travail confortable, dans un cadre unique, au pied des pistes et en plein cœur de ville !

Marina Holtz, chargée de l'animation et de la gestion d'Altipolis et Magali Roudieperre, chargée du développement économique, accueillent les entreprises et leur proposent :

- des bureaux et ateliers équipés et connectés,
- des espaces partagés et communs,
- des rencontres et ateliers sur place sur des thématiques ciblées,
- un réseau dynamique de partenaires à portée de main,
- un accompagnement dans les différentes étapes de la création d'entreprise.

Le bâtiment dispose, entre autres, de pièces lumineuses, d'un chauffage au bois et de panneaux photovoltaïques produits et rentables.

Pour bénéficier d'un bureau étou d'un atelier en pépinière (destinée aux entreprises - 2 ans) ou en hôtel d'entreprises, les candidats sont invités à présenter un dossier de candidature. Ces dossiers sont étudiés par la commission d'admission qui sélectionne les candidats avant leur installation dans les locaux d'Altipolis. De leur côté, les salles de réunion, bureaux nomades et l'espace coworking sont accessibles à tous, sur réservation.

De nombreux services sont offerts aux locaux : connexion en haut débit par fibre optique, WiFi public gratuit, locaux sécurisés disponibles 24h/24, 7 jours sur 7 et accès libre à l'espace déjeuner, aux salles de réunion et à la visioconférence.

Avec son programme d'ateliers et de formations et ses cafés création d'entreprise, Altipolis est un véritable support du développement économique, ouvert aux innovations.



2 av. du Général Barbot
Quartier Berwick à Briançon
Plus d'informations : 04 92 24 27 20
altipolis@ccbrianconnaiss.fr

INFO CNAS

Pour la prestation Noël 2018 du CNAS, le Comité National d'Action Sociale, les bénéficiaires doivent dorénavant faire leur demande individuellement.

Votre correspondant CNAS au service Ressources Humaines n'est plus en mesure d'effectuer de demandes collectives pour l'ensemble des agents, comme c'était le cas auparavant.

Les agents concernés par la prestation « Noël des enfants » peuvent faire leur demande en ligne sur www.cnas.fr (depuis le 15 octobre) pour leurs enfants âgés de 0 à 10 ans au 31 décembre 2018.

Les agents concernés par la prestation « Noël des enfants » peuvent faire leur demande en ligne sur www.cnas.fr (depuis le 15 octobre) pour leurs enfants âgés de 0 à 10 ans au 31 décembre 2018.

Des formulaires papier sont également disponibles auprès du service Ressources Humaines, pour les demandes par courrier.

Directeur de publication: Thierry Bouché
Comité de pilotage: Catherine Rais, Pierre de Monzonville, Julie Cruz
Crédits photos: service communication CCB

**UN TERRITOIRE SOLIDAIRE
OÙ IL FAIT BON VIVRE**

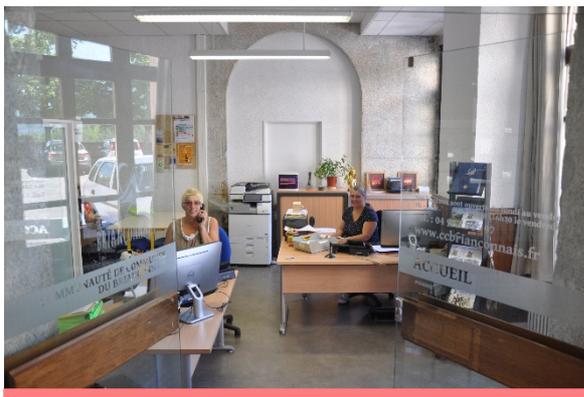
> Services publics de proximité

Nouveau service Accueil à la Communauté de Communes du Briançonnais

Depuis le début du mois de juillet, l'Accueil de la Communauté de Communes du Briançonnais s'est installé au rez-de-chaussée pour offrir un meilleur accueil aux visiteurs.

Deux chargées d'accueil se relaient pour accueillir le public par téléphone et dans leur bureau, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 (16h30 le vendredi).

Pour faciliter l'accès aux poussettes et aux parents, l'Espace Petite Enfance se situe à côté du bureau de l'accueil. Les familles peuvent rencontrer la responsable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.



Le service Accueil au rez-de-chaussée du siège de la Communauté de Communes du Briançonnais

Création d'une maison de services au public itinérante

Afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services pour tous les publics, notamment en milieu rural, diverses structures ont été mises en place au niveau national. Ainsi, depuis 2015, des Maisons de Services Au Public (MSAP) se sont développées partout en France. Dans les années à venir, les maisons France services viendront remplacer les actuelles MSAP, avec une offre de services élargie.

2018

Un projet de MSAP du Briançonnais a été étudié pour mettre en place un guichet unique pour les services publics et faciliter les démarches administratives des habitants, en regroupant des services d'orientation et d'aide pour les démarches sociales, de recherche d'emploi ou en matière de retraite...

Cette maison de services serait également un espace pour permettre à la CCB de se rapprocher des habitants.

Dans ce lieu, la CCB pourra y présenter de façon plus concrète les nombreux services qu'elle assure dans les domaines du quotidien comme la petite enfance, la culture, l'assainissement et les déchets...

Afin de rayonner sur l'ensemble du Briançonnais et de faciliter l'accès à tous les habitants, une itinérance serait proposée avec des permanences dans les communes qui auront fait le choix de demander l'installation d'un guichet.

Construction du Centre d'Incendie et de Secours de La Grave

La construction des Centres d'Incendie et de Secours (CIS) relève des missions de la CCB qui assure ces grands investissements pour le compte du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

À travers cette mission, la Communauté de Communes du Briançonnais œuvre pour l'amélioration de l'efficacité des secours sur son territoire et la qualité des conditions de travail des équipes.

Après le Centre de Secours Principal de Briançon, première grande réalisation de la CCB en 2003, les aménagements des CIS de Val-des-Prés, de Névache et de Montgenèvre et la construction du CIS de Serre Chevalier en 2011, fusion des casernes du Monêtier-les-Bains et de La Salle-les-Alpes, la CCB a pour projet de construire un nouveau CIS en Haute-Romanche, pour les communes de La Grave et Villar d'Arène.

La caserne actuelle, située au cœur du village de La Grave, est obsolète en termes d'hygiène et de sécurité. De son côté, la commune de Villar d'Arène ne dispose pas de caserne.

Avec ce projet de nouvelle caserne, l'objectif est d'améliorer les secours et la sécurité en Haute-Romanche, aussi bien pour les sapeurs-pompiers que pour la population.

Le futur centre, plus moderne et adapté, sera construit à équidistance des deux communes.

Les procédures administratives et d'urbanisme (dont la mise en compatibilité du parcellaire) et d'acquisition foncière ont été conduites pendant toute l'année 2018. Ces procédures complexes, qui imposent de longs délais, sont indispensables pour être en conformité avec la loi et pour pouvoir démarrer la nouvelle construction en respectant toutes les étapes.



L'emplacement de la future caserne de la Haute Romanche

> Petite enfance

La CCB est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance, s'adressant aux enfants de moins de 4 ans, pour la population résidant de façon permanente dans le Briançonnais, ainsi que pour la gestion de relais d'assistantes maternelles (RAM).

Il s'agit d'une des politiques prioritaires de la collectivité.

La CCB assure la gestion directe de deux crèches, les P'tites Boucles à Briançon et La Guisane à Saint-Chaffrey.

NOUVEAUTÉ 2018

Les 2 crèches bénéficient désormais de journées pédagogiques communes pour l'ensemble des personnels. Ces journées mêlent formation et travail sur les projets pédagogiques.

Elles permettent de mener une réflexion globale sur les pratiques au sein des crèches.



Journée pédagogique commune pour le personnel des crèches

Coordination petite enfance

La coordinatrice petite enfance participe à la définition de la politique petite enfance et assure le bon déroulement de sa mise en œuvre au sein de l'espace communautaire.

Elle suit les activités des établissements d'accueil des jeunes enfants sur tout le territoire, le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales et développe des partenariats.

Elle assure l'accueil des familles grâce à un guichet unique d'information pour faciliter la recherche de modes d'accueil. Nommé « **Espace Petite enfance** », ce guichet est situé au rez-de-chaussée du siège de la Communauté de Communes pour une facilité d'accès aux femmes enceintes, familles ou assistantes maternelles avec enfant et poussette...

La coordinatrice petite enfance assure également le suivi des pré-inscriptions en crèche (gestion de la liste d'attente) pour les 2 crèches communautaires et met en place la commission d'admission des places en crèches.

La coordinatrice anime par ailleurs le Relais Assistantes Maternelles (voir pages suivantes).

Cette organisation avec un temps de travail réparti entre temps administratifs, ateliers d'éveil, permanences au public, RDV partenaires et réunions, a l'avantage de permettre une vision d'ensemble sur l'offre et la demande sur le territoire.

2018

12 rendez-vous

36 passages sans rdv

175 appels

Crèche P'tites Boucles - Briançon

Cette crèche dispose d'un agrément de **85** places.

L'encadrement est assuré par une équipe de **30** agents.

Elle fonctionne toute l'année, avec 5 semaines de fermeture annuelle.

Ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La fréquentation

En 2018, **194** enfants ont été accueillis (soit 111 familles).

- **76** familles bénéficient d'un tarif horaire inférieur à 1 euro
- Taux d'occupation : **52%** sur l'amplitude d'ouverture
- Recettes de la participation financière des familles : **155 261 €**
- Attribution de **6** places à caractère social (familles adressées par la Protection Maternelle Infantile et le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)
- Accueil de **1** enfants bénéficiant de l'allocation enfant handicapé.

La fréquentation est stable. Par contre, les familles inscrivent leurs enfants pour un nombre d'heures moins important et davantage de périodes de vacances. De ce fait, pour remplir un berceau, il faut désormais environ 4 ou 5 enfants, ce qui génère une organisation plus complexe.

Les repas

Les repas sont préparés à la cuisine de la crèche avec des produits issus du circuit court et de l'agriculture biologique.

Les activités proposées aux enfants de 18 mois à 3 ans

- Repas à la cafétéria : mise à disposition d'un plateau par enfant pour lui faire choisir entre 2 entrées, 2 plats et des desserts
- Pique-nique au parc de la Schappe accompagnés de parents

- Sortie au marché à partir d'avril avec achats et dégustation de produits
- Éveil musical avec Pétra Duez du Conservatoire (1 fois / semaine de septembre à décembre et avril à juin)
- Animation pour la fête de la musique en présence de jeunes musiciens brésiliens
- Carnaval, recherche des œufs à Pâques, jeux d'eau et piscine en été
- Semaine de la petite enfance : ateliers avec les parents (thème différent chaque année)
- Partenariat avec la maison de retraite « La Meije » et rencontre à la crèche avec 6 résidents pour partage de musique et conte.
- Spectacle de fin d'année « Une plage de rêve » suivi d'une projection de photos et d'un goûter avec les parents
- Sortie de fin d'année à la ferme de Cervières avec visite de la ferme, pique-nique et jeux extérieurs

Les travaux et investissements

Travaux d'embellissement et améliorations :

- Amélioration thermique : pose de faux plafonds et isolation
- Réfection des peintures des 2 halls d'entrée et de la salle de psychomotricité
- Mise à niveau du sol extérieur avec goudronnage du jardin extérieur (pour la tranche d'âge 2/3 ans)
- Changement des fenêtres et installation de volets roulants pour le dortoir
- Achats de chaises et de tabourets adaptés pour favoriser l'ergonomie du personnel



Jardin extérieur de la crèche des P'tites Boucles - Briançon

Crèche de la Guisane - Saint-Chaffrey

Le nombre de places de cette crèche varie en fonction des saisons : **34** places du 1^{er} janvier au 31 août, **30** places du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Le nombre de places varie également selon l'heure de la journée. Cette modulation par plages horaires permet de calculer le taux d'occupation de façon pertinente avec des données fiables et d'obtenir un taux d'occupation supérieur à 70%, objectif fixé par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'encadrement est assuré par une équipe de **16** agents.

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Prévue pour répondre aux besoins des travailleurs saisonniers, la crèche accueille les enfants les samedis de mi-décembre à mi-avril.

Elle fonctionne toute l'année, avec 5 semaines de fermeture annuelle.

La fréquentation

En 2018, **104** enfants ont été accueillis (soit 100 familles).

- **32** familles bénéficient d'un taux horaire inférieur à 1 euro
- Taux d'occupation sur le prévisionnel : **91 %**
- Recettes de la participation financière des familles : **71 367 €**

Les parents travaillant tous les deux en saison sont de moins en moins nombreux (9 familles).

Les familles habitent pour la grande majorité à Briançon et Saint-Chaffrey.

Il se confirme que les enfants sont inscrits de plus en plus sur 2 à 3 jours par semaine, voire seulement sur des demi-journées. Il faut donc toujours inscrire un plus grand nombre d'enfants pour occuper les places.

Les repas

Les repas sont préparés à la crèche des P'tites Boucles et transportés en liaison chaude par l'agent polyvalent de la crèche de la Guisane.

Le samedi, les parents apportent les repas qui sont réchauffés sur place.

En 2018, les repas ont été fournis par la cuisine de Villard-Saint-Pancrace pendant la fermeture d'été de la crèche de Briançon.

Les activités proposées aux enfants de 18 mois à 3 ans

- Spectacle de fin d'année « Une plage de rêve »
- Éveil musical avec Pétra Duez du Conservatoire (6 séances)
- Création d'un potager dans la cour avec les grands
- Fête de fin d'année avec les parents et les enfants du groupe des grands

Les travaux et investissements

- Installation d'une porte coulissante
- Ouverture d'une porte entre la salle de change et la salle de jeux et une autre entre le dortoir et la salle de jeux afin de créer un espace de circulation unique sur le groupe des grands.
- Achat de meubles pour faire un espace d'accueil spécifique pour les moyens
- Achat de 2 chaises adaptées et ergonomiques pour le personnel
- Achat d'une autolaveuse pour nettoyage spécifique de la cuisine



Aménagements intérieurs de la crèche de la Guisane - Saint-Chaffrey

Soutien aux équipements d'accueil collectif

Outre la gestion directe de deux crèches, les P'tites Boucles à Briançon et La Guisane à Saint-Chaffrey, la CCB apporte un soutien financier aux associations utilisant des équipements communautaires pour la garde de jeunes enfants ou aux crèches reconnues d'intérêt communautaire.

Le montant des subventions attribuées aux crèches varie en fonction de leur mode de gestion : Prestation de Service Unique (PSU) ou Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE).

ASSOCIATION GESTIONNAIRE	CRÈCHE	COMMUNE	NOMBRE DE PLACES	SUBVENTION 2018
Le Château des Enfants	Crèche du Pays de la Meije	La Grave	12	39 000 €
Les Loustics	Micro-crèche Les Marmots du Mélézin	Villard-Saint-Pancrace	10	46 000 €
Les Loustics	Crèche Durance	Briançon	20	92 000 €
Trait d'Union	Micro-crèche Les Eterlous	Monétier-les-Bains	10	12 000 €
SCOP L'Univers des enfants	Micro-crèche Les Lutins des Alpes	La Salle-les-Alpes	10	11 354 €
Commune	Crèche Les Sourires	Montgenèvre	20	33 030 €

Cette offre de services permet de couvrir l'ensemble des besoins du territoire en termes d'accueil des jeunes enfants.

Relais Assistantes Maternelles

Animé par la coordinatrice petite enfance, le Relais est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a pour mission de :

- Être un lieu d'échange, d'activités collectives, de rencontres pour les assistantes maternelles, pour les parents, les enfants, les gardes à domicile,
- Repérer les besoins des familles et les orienter en les informant sur les modes de garde existants,
- Faciliter le contact Parents-Assistantes Maternelles,
- Soutenir les assistantes maternelles. Création d'un fonds documentaire pour l'information, le perfectionnement, la connaissance de l'enfant, l'accueil, l'éveil.
- Susciter le besoin de formation,

- Donner des informations aux futures assistantes maternelles : sur la profession, les prestations droits et démarches à effectuer,
- Informer les gardes à domicile sur les différentes modalités d'exercice de leur profession et contribuer à leur professionnalisation,
- Promouvoir le site www.mon-enfant.fr édité par la Caisse nationale des Allocations familiales,
- Travailler en réseau avec d'autres Relais.

2018

19 demandes d'accueil des familles chez une Assistante Maternelle via le RAM

62 ateliers et animations proposés par le RAM aux 53 AM en activité (sur les 67 AM agréées par le département)

55 % de fréquentation des Assistantes Maternelles au RAM

Mise en ligne sur le site de « mon-enfant.fr » de la disponibilité des assistantes maternelles

Participation aux « Journée des familles » avec le REAAP : ouverture des ateliers aux familles pour rencontrer les AM et tenue d'un stand sur une journée.



Stand de l'Espace Petite enfance à la « Journée des familles » le 17 novembre 2018 à la MJC-Centre social du Briançonnais

> Soutien aux centres sociaux et aux associations sociales

MJC-Centre social du Briançonnais

Depuis 2011, la CCB apporte un soutien aux structures ayant reçu de la Caisse d'Allocations Familiales l'agrément « Centre social ».

La Maison des Jeunes et de la Culture du Briançonnais, créée en 1965, est une association d'éducation populaire sans but lucratif, labellisée « Centre social » depuis 1997.

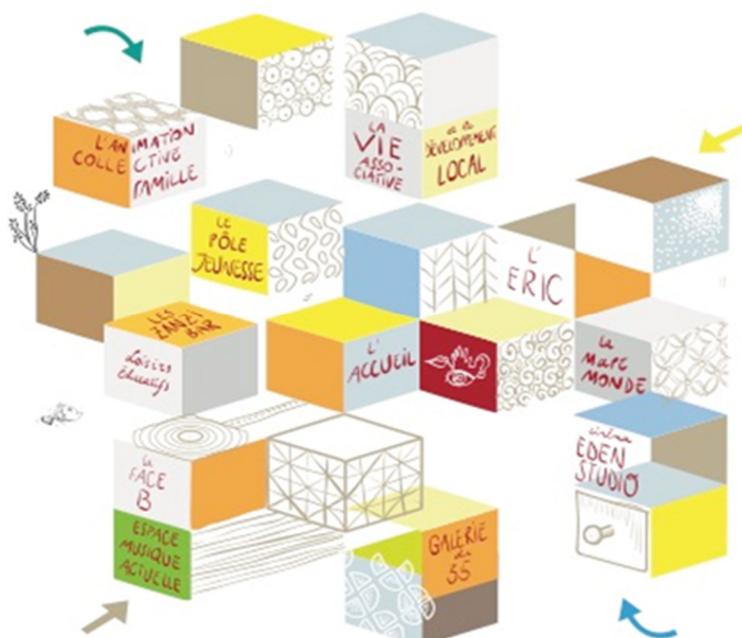
La CCB a ainsi conclu avec la MJC-Centre social du Briançonnais une convention d'objectifs triennale 2011-2014, puis 2015-2018, autour des 4 missions d'un Centre social :

- espace à vocation sociale globale ouvert à l'ensemble de la population,
- lieu d'animation de la vie sociale et culturel porté par la participation des habitants,
- lieu favorisant l'animation sociale, familiale et intergénérationnelle,
- lieu d'interventions sociales et culturelles concertées et novatrices.

Fortement ancrée dans le territoire, la MJC propose un panel d'activités de loisirs éducatifs et apporte des réponses aux attentes sociales et culturelles de la population : ateliers de pratiques artistiques, cinéma, musiques actuelles (concert, répétition), accompagnement à la scolarité, actions en direction des jeunes et des familles, accueil des personnes étrangères, développement d'actions pour le bien vieillir, actions dans le cadre des projets transfrontaliers avec la commune de Saluzzo (Italie) et le Centre social du Guillemois-Queyras sur des actions jeunesse et accompagnement de la vie associative.

C'est un espace d'initiatives, de créations, d'expressions qui privilégie les solidarités, la prévention, favorise l'autonomie des individus et souhaite ne pas enclencher des mécanismes d'assistance permanents. Elle met en œuvre des actions de lutte contre les discriminations.

La MJC-Centre social affirme sa démarche d'animation transversale entre le social et la culture, facteur de lien social.



La CCB contribue au fonctionnement de la MJC par le biais d'une subvention de fonctionnement annuelle d'une part **175 352 €**, de la contribution aux frais de fonctionnement du bâtiment **19 390 €** auxquels s'ajoutent une participation au nettoyage des locaux **8 151 €** d'autre part, et enfin de la participation au salaire du directeur de la MJC-Centre social **71 750 €**.

La Communauté de Communes met à disposition le bâtiment (montant estimé à 10 000 €).

L'année 2018 a été marquée par la question migratoire, la suppression de financements d'État et régionaux (emplois aidés, secteurs jeunesse, espace internet citoyen), la procédure de mise en redressement financier de la structure et un important travail partenarial engagé avec la CCB pour le renouvellement de la convention d'objectifs pluriannuelle.

2018

UN MILLIER d'adhérents de l'ensemble du territoire intercommunal (environ 55% habitent Briançon) et des usagers

50 associations environ sont accueillies

+ de **100** bénévoles

15 emplois en équivalent temps plein

Les salaires représentent **64 %** des charges.

Les collectivités locales (EPCI, Communes) participent à la hauteur de 26 % du budget, les habitants à 29%. Les autres partenaires financiers sont la CAF, l'État, le Département des Hautes-Alpes, la Région SUD-PACA, l'Europe, le CNC, la CARSAT, la MSA.

Compte de résultat³ 2018 : **1 056 014 €** de dépenses /// **1 030 390 €** de recettes

³ Résultats consolidés MJC-CS et DSP cinéma, voir détails page 96.

Soutien aux associations sociales

La CCB peut apporter un soutien aux associations locales à vocation d'intérêt général intervenant dans les domaines suivants :

- Associations intervenant dans le domaine de l'action sociale en lien avec les centres sociaux,
- Associations organisant des actions dans le domaine de la politique du logement, en lien avec les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence intervenant sur le territoire de la CCB,
- Associations organisant des manifestations ou actions dans le domaine de la politique de la ville, en lien avec le service communautaire de prévention spécialisée et l'animation socio-éducative conduite par la CCB,
- Petite enfance : subvention à des associations utilisant des équipements communautaires pour la garde de jeunes enfants (voir page 39).

NOM	OBJET	SUBVENTION 2018
Association 4,3,2, A	Lutte contre le décrochage scolaire en milieu rural et en faveur de la prévention de la délinquance	5 000 €
82 4000 Solidaires	Accompagnement des personnes issues de milieux défavorisés et en situation de pauvreté	500 €
Association Pour la Promotion des Activités Sociales et Éducatives (APPASE)	Gestion du nouveau dispositif d'hébergement d'urgence mis en place à partir d'octobre 2017	50 000 €
Mission Jeunes 05	Insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans	6 000 €

> Projets transfrontaliers et contractuels

Espace Valléen du Briançonnais

La Communauté de Communes du Briançonnais est la structure référente de la stratégie *Espace Valléen du Briançonnais*, stratégie territoriale de développement intégré et de diversification centrée sur valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire.

« *De la différence naît l'unique : Destination Briançonnais* ».

Le projet stratégique Espace Valléen a été élaboré, en parallèle de la démarche du Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) avec l'ensemble des acteurs et communes du territoire de la CCB, des services de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une réflexion partenariale, intercommunale et interrégionale.

Tous ont pu exprimer les enjeux de développement et leur vision du territoire à moyen terme, de façon originale, audacieuse et constructive.

Le plan d'actions co-construit se donne pour objectif de structurer la complémentarité de l'offre touristique du Briançonnais et de renforcer son attractivité.

Ainsi, les différentes actions doivent permettre à l'ensemble des communes de développer et de favoriser l'accueil touristique sur leur territoire. Les actions doivent par ailleurs s'inscrire dans une stratégie commune de diversification, pour passer d'une mono activité autour du ski à une pluriactivité fondée sur toutes les ressources du territoire.

Contrat de station de demain du Briançonnais

La Communauté de Communes du Briançonnais est chef de file des contrats de stations du Briançonnais. À ce titre, elle pilote la stratégie, coordonne et assure les réflexions préparatoires aux contrats avec les différents acteurs concernés et fédère les porteurs de projets des demandes de financement.

5 contrats de station ont été signés et sont en cours de réalisation (2016-2020) :

- contrat de station La Grave – Villar d'Arène
- contrat de station Montgenèvre
- contrat de station Serre Chevalier – Briançon
- contrat de station domaines nordiques
- contrat de station « Smart mountain »

Les contrats de stations, initiés par la Région SUD-PACA et en lien avec le Département des Hautes-Alpes, ont pour ambition de développer des territoires intelligents et durables, via des projets structurants qui misent sur le numérique, la transition écologique et énergétique. Les projets des contrats de station se développent autour de 5 thématiques : développement des équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et du ski nordique, développement du tourisme hivernal « après ski » et du tourisme estival, aménagement touristique et durable des cœurs de stations, aménagement numérique des stations, rénovation de logements touristiques.



**ESPACE VALLÉEN
DU BRIANÇONNAIS**

De la différence naît l'unique : Destination Briançonnais



L'Espace Valléen du Briançonnais a pour ambition d'affirmer les complémentarités des différents espaces touristiques de notre territoire, autour de 4 axes :

- Structuration des complémentarités de l'offre touristique,
- Affirmation de l'étoile Briançonnaise, territoire d'accueil au carrefour de 5 vallées,
- Développement d'une offre complémentaire de déplacements,
- Promotion et communication sur la destination, une destination unique !

L'ingénierie de l'Espace Valléen du Briançonnais est financée avec le concours de l'Union européenne, L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional.

Montant Européen accordé : 67 966.80 €



PITER « Les Hautes Vallées : Cœur des Alpes »

Les Hautes Vallées, territoire franco-italien au cœur des Alpes, rassemblent les vallées piémontaises de Suse, Val Sangone et du Pinerolese (Val Pellice, Val Chisone et Germanasca) en Italie, et pour la France les vallées du Grand Briançonnais (Queyras-Guillestrois, Pays des Écrins, Briançonnais) et du Pays de Maurienne. Ces collectivités s'unissent au sein de l'association « Conférence des Hautes Vallées » (CHAV), née en 2007.

Le territoire transfrontalier s'est positionné pour mettre en œuvre un Plan Intégré TERritorial (PITER) "Les Hautes Vallées : Cœur des Alpes", dans le cadre du Programme Européen de Coopération Territoriale – Interreg V-A France Italie / ALCOTRA 2014-2020.

Le Syndicat du Pays de Maurienne a été désigné par le Bureau de l'association « Conférence des Hautes Vallées » comme coordinateur du PITER des Hautes Vallées.

Le projet de « PITER Les Hautes Vallées Cœur des Alpes – Cœur 'Alp », s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement de l'économie locale à l'échelle transfrontalière.

À travers le PITER, la stratégie vise à créer les conditions pour que les Hautes-Vallées deviennent une « destination intelligente », en rendant son territoire plus attractif pour de nouveaux résidents, touristes et activités productives, en assurant une haute qualité de vie pour ceux qui le vivent. Les effets recherchés sont de réduire les risques de se transformer en simple couloir de passage et de se dépeupler, en offrant plus d'opportunités et en accompagnant le processus de vieillissement.

En 2018, 3 des 5 projets du PITER ont été approuvés par le comité de suivi ALCOTRA.

Il s'agit des projets suivants :

- **Projet de coordination et de communication**

- > piloter efficacement le partenariat, la communication et les actions transversales

- **Cœur en mouvement**

- > rendre le « cœur » des Hautes Vallées plus accessible par-delà les frontières, par le développement de solutions de connexion entre les territoires et de mobilité durable

- **Cœur solidaire**

- > créer les conditions pour que les populations des Hautes Vallées bénéficient de services au public de qualité et de proximité, et créer des services innovants pour attirer de nouvelles familles et activités économiques

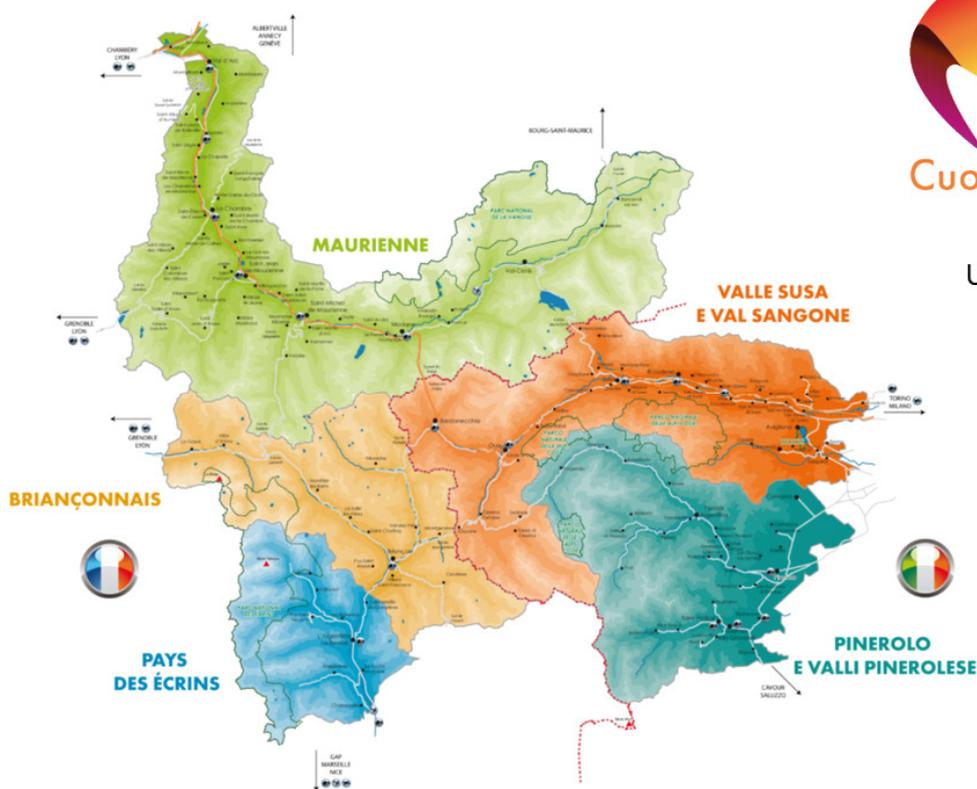
Les deux projets restant à approuver sont :

- **Cœur innovant**

> créer les conditions pour que le territoire puisse fournir des opportunités d'innovation pour les entreprises, notamment dans le secteur moteur du tourisme, comprenant l'hébergement, l'accueil ainsi que l'artisanat et les services

- **Cœur résilient**

> rendre le territoire transfrontalier plus sûr et renforcer la résilience des communautés de montagne, grâce à des mesures d'atténuation des risques naturels et la mise en réseau des compétences et des acteurs



Un projet transfrontalier décliné en 4 volets

- Dinamico • En Mouvement
- Solidale • Solidaire
- Resiliente • Résilient
- Innovativo • Innovant



> Service Intercommunal de Prévention Spécialisée

Le service Intercommunal de Prévention Spécialisée (S.I.P.S) a pour mission générale de prévenir la marginalisation dans les lieux et territoires où se manifeste l'inadaptation sociale.

Il s'adresse ainsi prioritairement aux publics les plus en difficulté, âgés de 12 à 25 ans (pré adolescents, adolescents, jeunes adultes), ainsi qu'aux familles rencontrant des difficultés d'insertion sociale sur l'ensemble du territoire.

Les actions de « prévention spécialisée » s'adressent aussi bien à des individus, à des groupes ou à des catégories spécifiques de la population.

« La rue » est la base du mode d'intervention du service de prévention spécialisée. C'est l'outil de travail principal de l'équipe éducative qui permet d'entrer en relation avec le public cible. Le fondement de la démarche est « d'aller vers » la population ciblée.

Cette démarche est sous-tendue par trois grands principes :

- le principe de la libre adhésion,
- le respect de l'anonymat,
- l'absence de mandat nominatif.

2018

L'année 2018 a été marquée par un fort mouvement de personnel au sein du service : deux départs durant l'été et le renouvellement total de l'équipe éducative, avec un effectif complet (trois éducateurs et un chef de service) depuis l'automne.

Malgré ces mouvements significatifs, l'équipe a poursuivi l'ensemble des suivis engagés et assuré les missions du service

Suivis individuels

130 jeunes ont bénéficié d'un suivi individuel

En fonction des problématiques repérées, le travail en réseau et en partenariat a permis de mutualiser les moyens disponibles sur le territoire et de proposer un accompagnement adapté.

PROBLÉMATIQUES			
	Hommes	Femmes	Total
Écoute et prévention	79	33	112
Loisirs	51	7	58
Insertion par le travail	50	12	62
Scolarité / formation	45	22	67
Soutien à la parentalité	30	21	51
Soins	27	12	39
Justice	22	3	25
Administratif / Financier	15	7	22
Hébergement	10	4	14
Pas de demande particulière	26	12	38

Le dernier trimestre 2018 a été marqué par une hausse importante de fréquentation au « Local » et la venue de nombreux nouveaux qui ne fréquentaient pas le service jusque-là.

Actions de prévention spécifiques	NOMBRE DE PARTICIPANTS MOBILISÉS ET SENSIBILISÉS
Foot en salle	253
Tournoi de foot (7)	185
Prévention consommation d'alcool au lycée	180
Projet « Premiers pas » Soutien et aide des élèves de 3 ^{ème} SEGPA à la rédaction de CV et de lettres de motivation	60
Fête du quartier des Toulouzannes	60
Ateliers pâtisserie (4)	35
Sorties au plan d'eau d'Embrun (7)	31
Soirées jeux de société (3)	30
Projet photographique « sans visage et... »	22
Sorties piscine (5)	18
Ateliers détente (6)	17
Sorties patinoire	11
Sorties ski (2)	11
Projet avec la radio « Fréquence Mistral »	10
Sorties Rafting / Canyoning (2)	9
Échange séjour ADAPP13 (activités de loisir)	9
Soirée débat	7
Journée Fest'eaux vives	5
Journée des familles à la MJC-Centre social	3
Total	932

Rayonnement territorial du service

71 % jeunes rencontrés habitent sur la commune de Briançon

Bien que le service n'ait pas trop été sollicité par les communes du territoire pour des problématiques particulières, une veille sociale a été maintenue tout au long de l'année dans les lieux-clés : au centre-ville (Central Parc et parc de la Schappe) et dans le quartier des Toulouzannes de Briançon mais aussi aux alentours des établissements scolaires du second degré, à la piscine et dans les lieux de regroupements divers.

Un travail de prévention auprès des publics saisonniers vivant en camion sur différentes communes du territoire a également été maintenue, avec quelques visites sur les différents sites existants. L'objectif est d'être repéré et identifié par ce public et d'être attentif aux conditions de vie (hygiène, sécurité...) liées à ce mode de vie.



Fête du quartier des Toulouzannes

> Accueil et hébergement d'urgence et accueil d'urgence des réfugiés

Accueil et hébergement d'urgence géré par l'A.P.P.A.S.E.

Depuis octobre 2017, l'accueil et l'hébergement d'urgence, ainsi que l'accueil de jour, sont gérés par l'Association Pour la Promotion des Actions Sociales et Educatives (A.P.P.A.S.E.), selon le cahier des charges établi par l'État :

- reprise de l'accueil de jour ;
- 10 places en hébergement d'urgence dont 5 pour hommes seuls, 2 pour femmes seules avec ou sans enfants et 3 pour des personnes très marginalisées.

Ce service s'est mis en place progressivement au cours de l'année, avec de nouveaux locaux et le recrutement de personnel et a fait face à une demande croissante, avec une moyenne de 400 accueils par mois, dont 30% de femmes et 70% d'hommes.

La CCB participe financièrement à ce service à hauteur de **50 000 €** par an.

Accueil d'urgence des réfugiés

La Communauté de Communes du Briançonnais est engagée aux côtés des communes et des associations de bénévoles pour la mise en place de solutions d'accueil d'urgence des réfugiés. Afin de protéger la population locale et de contribuer à l'accueil d'urgence des réfugiés, la maison d'accueil « Refuges Solidaires », située dans la rue Pasteur, près de la MJC – Centre social du Briançonnais a ouvert en juillet 2017.

La Communauté de Communes du Briançonnais met à disposition le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage du bâtiment géré dans le cadre d'un partenariat avec Médecins du monde et le Collectif Refuge Solidaire (association référente locale de bénévoles).

La Communauté de Communes, propriétaire du bâtiment, prend en charge les frais de fonctionnement (chauffage, eau...) pour préserver la salubrité des locaux et garantir une bonne hygiène aux occupants.

La maison d'accueil « Refuges Solidaires » permet d'offrir un abri d'urgence, de dispenser des soins médicaux, de proposer des repas et une aide sociale d'orientation. Au-delà de l'aspect humanitaire, les bénévoles assurent le relais vers les organismes qui informent les réfugiés sur leurs droits et instruisent les demandes d'asile.

Cet accompagnement permet de diriger les migrants vers les destinations qu'ils visent car la quasi-totalité d'entre eux ne souhaite pas s'établir sur le territoire.

En 2018, 5202 migrants ont transité par le Briançonnais et ont été soutenus par des bénévoles. Cet encadrement a permis de garantir la sécurité de tous et d'éviter que des délits ou dégradations soient commis.

> **Maison de la Justice et du Droit**

La Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais (MJD) est située 23 avenue de la République à Briançon. C'est un établissement judiciaire rattaché au tribunal de grande instance de Gap et mis en place par une convention en date du 8 décembre 2010, multipartite, signée par le Préfet des Hautes-Alpes, les chefs de juridictions du tribunal de Gap, le maire de Briançon, les présidents de communautés de communes du Briançonnais, du Pays des Écrins et du Guillestrois-Queyras, le bâtonnier du barreau de Gap et le président de l'association MEDIAVIC 05.

Ouverte à tous, elle remplit plusieurs missions :

- assurer une présence judiciaire de proximité sur le Grand Briançonnais en permettant l'accès au Droit pour tous, en privilégiant, en cas de litiges de la vie quotidienne la conciliation civile et en facilitant les démarches judiciaires des habitants du secteur,
- faciliter la rencontre entre les citoyens souhaitant obtenir des conseils juridiques et les auxiliaires de Justice (avocats, notaires et huissiers de justice) dans le cadre des permanences qui y sont organisées,
- concourir à l'aide aux victimes et à l'accès au droit (présence de la juriste de l'association MEDIAVIC),
- assurer la défense des consommateurs (permanences d'associations œuvrant dans ce domaine),
- permettre sur le nord du département la mise en œuvre des procédures alternatives aux poursuites pénales décidées par le procureur de la République, l'action du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Suite à la signature d'une convention de répartition des frais de fonctionnement de la MJD signée le 20 décembre 2010 entre les 3 communautés de communes précitées, la CCB s'est engagée à prendre en charge le fonctionnement, à procéder au paiement des charges afférentes et à se faire ensuite rembourser par les 3 autres collectivités.

Depuis février 2018, le poste d'agent d'accueil, sur la base d'un demi équivalent temps plein, ainsi que le fonctionnement de la MJD sont dorénavant pris en charge par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

Les dépenses prévisionnelles restent réparties entre les 3 EPCI, selon la clef de répartition prévue par les statuts du PETR (soit CC du Briançonnais 54% - CC du Guillestrois Queyras 26% - CC du pays des Écrins 20%).

Activités juridictionnelles assurées par les institutionnels et les permanents de la MJD

Les institutionnels

133 personnes reçues par le Délégué du procureur de la République

216 personnes reçues par le SPIP

162 personnes reçues par la PJJ

Les permanents

L'accès au Droit (accueil physique et téléphonique)

Il convient dans ce domaine de distinguer :

- l'information assurée par le personnel permanent (qui inclut donc leurs domaines d'intervention cibles : les tutelles majeurs et le service civil du Parquet)

- l'orientation vers :

1. les intervenants internes (conciliatrice, juriste de l'association MEDIAVIC, association UFC-QUE CHOISIR, Auxiliaires de Justice) : **47** personnes

2. les intervenants externes (Syndicats pour le Droit social/Droit du travail, ADIL, UDAF, Défenseur des Droits, Banque de France, CAF...) vers lesquels sont dirigées les personnes accueillies : **209** personnes

Dans ce cadre, **63** personnes ont été reçues par les Avocats, **164** personnes ont été reçues par la conciliatrice

L'aide aux victimes (assurée par MEDIAVIC)

192 personnes ont été reçues par la juriste.

Le montant total des charges liées aux locaux de la MJD s'élève à 45 515 € dont **23 768 €** pris en charge par la CCB auxquels s'ajoutent **5 255 €** pour la location et les fluides.

A thick, horizontal red brushstroke with irregular, feathered edges, serving as a background for the text.

**UN TERRITOIRE DYNAMIQUE
OÙ TRAVAILLER ET
ENTREPRENDRE**

> Altipolis, service d'accompagnement et d'hébergement des entreprises

Altipolis est un service dédié aux entrepreneurs dans leurs différents stades de développement. Outil souple et agile au service de l'entrepreneuriat, le pôle offre des solutions d'hébergement et d'accompagnement des entreprises. En pépinière (entreprises de moins de 2 ans) ou en hôtel, elles bénéficient de locaux adaptés à leur activité (ateliers ou bureaux) et des services d'un « espace affaires » : salles de réunion, espace accueil, équipements partagés, visioconférence, connexion très haut débit...

Altipolis est au cœur du réseau des entreprises du Briançonnais et propose tout au long de l'année, animations et formations au bénéfice des entrepreneurs.

2018

32 entreprises ont été hébergées à Altipolis

20 entreprises en hôtel soit 62 %

6 entreprises en domiciliation soit 19 %

5 entreprises en bureau nomade soit 16 %

1 entreprise en pépinière soit 3 %

47 emplois sont générés par les entreprises hébergées à Altipolis (hors domiciliation)

6 coworkers réguliers (plusieurs jours d'utilisation du coworking)

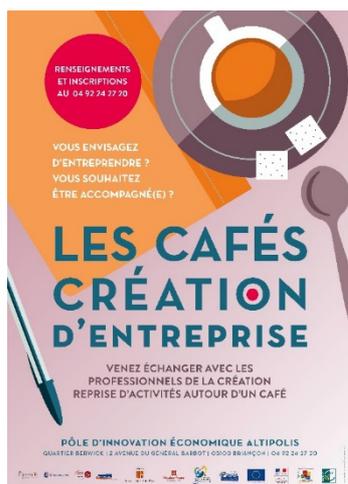
Chiffre d'Affaires : **146.233.71 € TTC**



Les domaines d'activités des entreprises hébergées à Altipolis sont variés :



Animation des Cafés Création



En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Alpes et Initiative Nord Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Briançonnais a poursuivi son soutien à la création & reprise d'entreprise au travers de l'organisation de réunions collectives.

Ces réunions collectives ont été mises en place les vendredis matin autour d'un café :

22 sessions / 152 participants

Mise en place d'ateliers thématiques

Depuis 2016, la Communauté de Communes du Briançonnais propose des ateliers de formation (sur 2 demi-journées) en partenariat avec l'Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises (IRCE).

Ces modules collectifs offrent aux dirigeants un temps de rencontre et d'échanges sur des problématiques rencontrées dans la gestion de leur entreprise au quotidien.

3 ateliers de sensibilisation sur les thématiques suivantes ont été organisés :

- E-commerce et réseaux sociaux (9 et 16 octobre 2018)
- Gérer mes 1^{ers} recrutements (20 et 27 novembre 2018)
- Répondre à un appel d'offres (entreprises du secteur BTP) (4 et 11 décembre 2018)

28 participants ont suivi ces formations, soit en moyenne 9 participants par formation.

Année 2018

ATELIERS THÉMATIQUES D'ALTIPOLEIS
2 av. du Général Barbot
Quartier Berwick
05100 Briançon
www.ccbriançonnais.fr
f altipolis

Altipolis vous invite à participer à 3 ateliers dédiés au développement de votre entreprise

de 9h à 12h30
Accueil autour d'un café à partir de 9h00

GRATUIT
sur inscription

Altipolis 9 et 16 octobre 2018
E-commerce & réseaux sociaux

Altipolis 20 et 27 novembre 2018
Gérer mes 1^{ers} recrutements

Altipolis 4 et 11 décembre 2018
Répondre à un appel d'offres entreprises du secteur BTP

CONTACT
Altipolis : 04 92 24 27 20
altipolis@ccbriançonnais.fr
IRCE : 07 86 86 96 17
j.duffaud@irce-paca.com

Lancement du parcours « Objectif Développement » (LEADER)

Dans le cadre du programme LEADER « *Soutenir l'accompagnement à la création et au développement de jeunes entreprises – 5 ans* », portée par la CCB, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Écrins via son pôle d'initiatives économiques Lucéo et l'IRCE PACA, l'action « Créer des modules de formation adaptés à la jeune entreprise » a été réalisée.

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT 2018 - ALTIPO LIS
Programme de parcours d'accompagnement à l'automne 2018 à Briançon

Objectifs pédagogiques :
Mettre en état des lieux concrets de votre entreprise.
Confirmer votre stratégie. Construire votre plan de développement.

Public concerné :
Les dirigeants d'entreprise du Pays du Grand Briançonnais, de 1 à 5 ans d'existence.

Nombre de participants :
Entre 8 et 12 participants par session (possibilité de participer à 2 par entreprise).

Prérequis :
Sans prérequis particuliers.

Déroulement d'une journée type :
8h45 Accueil des participants & échanges entre entrepreneurs.
9h - 12h30 1^{re} partie : Intervention traitant du thème de la journée.
12h30 - 14h Pause déjeuner pris en commun avec l'intervenant et groupe.
14h - 17h30 2^{de} partie : audit croisé en lien avec le thème de la journée.
Évaluation de la journée.

Durée et lieu :
Formation de 15 heures, à raison d'une journée tous les 15 jours pendant 2 mois.
Du 20 septembre au 6 décembre 2018 à Altipolis, 2 av. de l'Éclair 05100 BRIANÇON.
Les ateliers de démarrage et de fin du parcours ne seront que sur des matières.

Responsable de formation :
Jonathan DUFAUD - Responsable de formations, animateur Hautes-Alpes de l'IRCE.

Moyens et outils pédagogiques utilisés :
Supports d'animation.
Vidéo projecteur et ordinateur.
Les ateliers collectifs comprennent l'apport d'outils et de méthodes ainsi que leur mise en application aux projets des participants.
Formation associée à des périodes de mutualisation et de suivi individuel permettant la confrontation de ses idées avec le reste du groupe.
Les séances d'accompagnement individuel sont accordées et organisées par le formateur en fonction des besoins identifiés après les ateliers, exprimés par le participant. Elles permettent d'approfondir les acquis et se déroulent à Lucéo ou Altipolis, ou en tout autre lieu à convenir.

www.pisr-2018.com

Le parcours « Objectif Développement 2018 » est la première action de ce programme destiné aux entreprises de 2 à 5 ans.

6 ateliers méthodologiques ont été animés par des professionnels pour donner des outils aux dirigeants afin de renforcer leur stratégie d'entreprise et rechercher des leviers de croissance.

Session 1 à Lucéo : du 5/04 au 7/06/2018

- 10 entreprises inscrites – 8 participantes

Session 2 à Altipolis : du 20/09 au 06/12/2018

- 10 entreprises inscrites – 10 participantes

Matinée d'information sur le dispositif ARDAN, en partenariat avec la CMAR PACA

Le dispositif ARDAN (Actions Régionales pour le Développement d'Activités Nouvelles) est ouvert aux TPE, PME privée, ayant moins de 50 salariés, localisées en région PACA.

Il est porté par la Région SUD PACA, initié et coordonné par le CNAM PACA.

Ce dispositif « 1 Projet, 1 Stagiaire, 1 Emploi » consiste à développer une activité nouvelle par la rencontre avec un demandeur d'emploi chargé de piloter ce projet.

Matinée d'information : le 26/09/18

- 17 participants

TEMPOIRES HAUTES-ALPES

INVITATION
Actions Régionales pour le
Développement d'Activités Nouvelles
(ARDAN)

« 1 projet, 1 stagiaire, 1 emploi, 6 mois pour réussir l'intégration »

Vous souhaitez donner un nouvel élan
à votre entreprise ?

Vous avez des besoins dans
les domaines suivants :

- > commercial
- > production
- > nouveaux produits
- > comptabilité et gestion
- > managérial

Retrouvez-nous :
Mercredi 26 septembre 2018
Altipolis - Avenue du Général Barbot - 05100 Briançon
de 8h30 à 9h30

cmar-paca.fr | PARTENAIRE D'AVENIR

> Actions de développement économique

En mars 2018, 222 villes moyennes, dont Briançon, ont été retenues pour bénéficier du dispositif gouvernemental « **Action Cœur de Ville** ».

À la clé, un soutien en matière d'ingénierie et de financement pour redonner attractivité et dynamisme aux centres-villes. Pas moins de 5 milliards d'euros vont être débloqués sur 5 ans par les partenaires de l'État, Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement et Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Pour piloter le programme sur le territoire, la Ville de Briançon, la Communauté de Communes du Briançonnais et leurs partenaires publics et privés se sont engagés dans une démarche partenariale pour dessiner un projet d'aménagement autour de 5 axes de travail :

- améliorer l'habitat des centres-villes
- favoriser un développement économique et commercial équilibré
- développer la mobilité et les connexions
- mettre en valeur l'espace public et le patrimoine
- faciliter l'accès aux équipements publics

Si l'objectif est de redynamiser les centres-bourgs, ces programmes s'appuient sur des périmètres d'étude plus larges que ceux des communes. Ainsi les EPCI sont systématiquement associés à la démarche.

La Communauté de Communes du Briançonnais mènera sur la période 2018-2022, des projets de développement économique et touristique pour favoriser le maintien des commerces, améliorer leur attractivité et encourager l'implantation d'activités économiques nouvelles sur l'ensemble de son territoire et de ses 13 communes, en s'appuyant sur l'attractivité du Briançonnais et une identité touristique forte.

Des études seront lancées à l'échelle du territoire pour :

- définir les moyens de dynamiser et développer le commerce, l'artisanat et les services de proximité (détails page suivante),
- faire évoluer les solutions d'hébergement et d'accompagnement des jeunes entreprises à Altipolis dans le « Cœur de Ville » (espace coworking, etc.), favoriser l'implantation d'activités économiques diversifiées et transformer Altipolis, pépinière & hôtel d'entreprises, en un espace ouvert à l'innovation,
- optimiser les connaissances sur la mobilité au sein du territoire et mettre en place un schéma de mobilité rural pour proposer des alternatives aux voitures individuelles et privilégier les déplacements doux.

Afin d'améliorer les services publics et pour mettre l'innovation au service du quotidien, des dispositifs d'information dynamique et des solutions connectées seront déployées pour gérer les parkings, le remplissage des conteneurs à déchets, l'éclairage public...

Étude de définition d'une stratégie de dynamisation et de développement du commerce de l'artisanat et des services de proximité sur le territoire de la CCB

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », les élus de la CCB ont souhaité se doter d'une stratégie commune visant à :

- adapter l'offre commerciale du territoire aux attentes de la population ;
- intensifier la captation des flux commerciaux générés par le tourisme au profit des opérateurs économiques locaux.

Cette étude est réalisée par le cabinet AID Observatoire de Villeurbanne, en concertation étroite avec les Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes et Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA), les 13 communes de la CCB et les associations de socio-professionnels du territoire.

29 130 € TTC financés à 50 % par la Caisse des Dépôts et Consignations, en lien avec le programme « Action Cœur de Ville ».

> Tourisme

Une nouvelle marque de destination dans le Briançonnais

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Briançonnais a la charge de la « Promotion touristique » du territoire.

Après un temps d'échange sur la manière d'assumer cette nouvelle mission prescrite par la loi, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un nouvel Office de Tourisme en décembre 2017, sous forme de structure associative (loi 1901). Un statut permettant à l'OT d'être réactif et de bénéficier d'une forte implication des socio-professionnels.

L'Office de Tourisme réunit huit communes : Cervières, La Grave, Névache, Puy-Saint-André, Puy-Saint-Pierre, Val-des-Prés, Villar d'Arène et Villard-Saint-Pancrace qui représentent 73% de la surface du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Montgenèvre et Serre Chevalier-Briançon ont choisi de conserver leur Offices de Tourisme, s'appuyant sur les dispositions de la loi montagne II de 2016 pour les communes classées stations de tourisme.

Jeudi 13 décembre 2018, l'Office de Tourisme des Hautes Vallées – La Grave, la Clarée, l'Izoard a lancé sa marque de destination « Hautes Vallées » et a dévoilé son identité graphique et son logo avec une déclinaison propre à chaque secteur : La Grave, La Clarée et l'Izoard pour conserver les singularités de chacun.

Sous l'identité « Hautes Vallées », l'office a pour objectifs de structurer et de valoriser l'offre touristique du territoire en s'appuyant sur des ancrages forts qui font la renommée du territoire : le freeride, l'alpinisme, le nordique, le vélo et la randonnée.

La mise en œuvre de la marque permettra la mise en place d'un plan d'actions commun pour 2019 et des projets de partenariat avec les offices de tourisme de Serre Chevalier et de Montgenèvre, à la faveur des nombreuses complémentarités qui existent, notamment autour du vélo, du tourisme de pleine nature, de l'itinérance ou du tourisme scientifique.



www.hautesvallees.com

Déclinaison de l'identité graphique de l'Office de Tourisme des Hautes Vallées – La Grave, la Clarée, l'Izoard

> Soutien aux activités commerciales

La Communauté de Communes du Briançonnais a en charge la création, l'aménagement et l'entretien des zones d'activités. La CCB assure l'entretien des trois sites suivants : l'Espace Commercial Sud à Briançon, La Tour à Villard-Saint-Pancrace, Pont-La-Lame à Puy-Saint-André.

Entretien des zones d'activités

Afin de faciliter la gestion des zones et contenir les coûts de fonctionnement, plusieurs marchés ont été conclus pour l'entretien de voirie, le balayage mécanique et le déneigement, pour l'ensemble des sites communautaires (ZA et tous les sites bâtis et non bâtis).

La mutualisation interne mise en place en 2014 avec le service « Fourrière Automobile » de la CCB s'est poursuivie. Une partie du temps de travail de l'agent de la fourrière est dédié à l'entretien des espaces verts dans les zones d'activités.

Les zones d'activités La Tour à Villard-Saint-Pancrace et Pont-La-Lame à Puy-Saint-André n'ont pas fait l'objet de travaux en 2018.

Dans l'Espace Commercial Sud à Briançon, la route des Maisons Blanches (du rond-point du Chaberton au passage sous la voie ferrée) a fait l'objet de travaux pour sécuriser la circulation des piétons, des vélos, des véhicules motorisés et des transports en commun.

- création de trottoirs,
- aménagement d'arrêts de bus,
- création d'une bande cyclable,
- réfection de l'éclairage public avec la mise en place d'ampoules LED plus économes en énergie,
- enfouissement du réseau électrique basse tension,
- amélioration du réseau pluvial,
- réfection de la surface de la route.

Financement

C.C. Briançonnais : **277 878,40 €** (55,4 %)

Région SUD PACA : 100 000 € (20 %)

État – DETR : 84 321,60 € (17 %)

Ville de Briançon : 37 800 € (7,6 %)



La route des Maisons Blanches

> Maison des Saisonniers / Résidence des travailleurs saisonniers

Engagée dans le développement économique du territoire, la CCB gère la Maison des Saisonniers, service d'accueil et d'information des travailleurs saisonniers (salariés, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi) et de leurs employeurs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du logement et du cadre de vie, la CCB gère également la Résidence des Travailleurs saisonniers, Chemin Fanton à Briançon.

Deux agents (1 ½ ETP depuis juillet 2018) assurent la gestion de ces services et accueillent le public du lundi au vendredi, 9h-12h / 14h-17h30 (17h le vendredi)

2018

Budget de fonctionnement pour la Maison des : **59 911.17 €**

Budget de fonctionnement pour la Résidence des Travailleurs Saisonniers : **201 086.67 €**

Maison des saisonniers

Ouvert toute l'année, cet espace est situé à Briançon dans les locaux de la « Résidence des Travailleurs Saisonniers ».

La fréquentation

	2017	2018
Visites	349	356
Appels	543	593
Mails	507	384
Courriers	3	4
Total contacts	1402	1337
Total démarches	1567	1654

Fréquentation quasi stable par rapport à l'année 2017, avec un pic habituel de sollicitations pour la préparation de la saison d'hiver : 60% des demandes annuelles sont recensées entre septembre et décembre (contre 47% en 2017).

Les missions

La Maison des saisonniers intervient pour l'accueil, l'information et l'accompagnement du public dans les domaines suivants :

- **Emploi** : Mises en relation demandeurs d'emploi / employeurs : recueil de CV et d'offres des entreprises en lien avec Pôle emploi
→ **248 offres d'emplois** (contre 242 en 2017)
→ **259 demandes d'emploi saisonnier** (contre 228 en 2017)
- **Logement** : Dans le privé ou en hébergement collectif, y compris information sur le droit et les aides au logement
→ **447 demandes de logement saisonnier** (contre 373 en 2017)
- **Formation** : Offre de formation locale et financement
- **Droit du travail** : Informations générales et mise en relation avec les services de l'État ou les organisations paritaires
- **Vie quotidienne** : Transport, garde d'enfant, santé, etc.

Les usagers ont la possibilité d'utiliser un téléphone, un ordinateur avec connexion Internet et un photocopieur pour leurs démarches. L'outil numérique « Esprit Saison », destiné à aider les saisonniers à préparer leur saison, faciliter les échanges entre les entreprises et les saisonniers et établir des passerelles entre les divers acteurs de la saisonnalité (organismes de formation, d'accompagnement divers...) est également accessible sur place.

1/ Réseau partenarial et communication

La Maison des saisonniers est engagée dans différents réseaux au niveau local, départemental et national pour mieux identifier les évolutions socioéconomiques du travail saisonnier et s'adapter aux besoins de ses usagers et du territoire : réseau des associations, des offices de tourisme et socioprofessionnels locaux, partenaires de l'emploi, de la formation, des services publics de proximité, lieux d'accueil des saisonniers et Maisons de service au public (MSAP).

En 2018, la Maison des saisonniers est allée à la rencontre du public et des partenaires à l'occasion :

- du 16^e « **Forum de l'emploi saisonnier** », le 12 octobre à Briançon organisé par « Pôle Emploi ». 47 employeurs et entre 350 et 400 demandeurs d'emplois ont participé à ce forum.
- des « **Rencontres Nationales de la Saisonnalité** », le 15 novembre 2018 à Risoul, organisée en partenariat par l'ADRETS (Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services alpins) et l'association ALATRAS (Association des Lieux d'Accueil des Travailleurs Saisonniers), sur le thème « Les enjeux auxquels ont fait face les territoires en 2018 en matière de saisonnalité et pluriactivité ».

Une action spécifique de communication auprès des employeurs et entreprises de différents secteurs d'activité (hôtellerie – restauration, vente, centre de vacances, activités de loisir) a été menée en 2018.

99 employeurs ont été rencontrés, sur 7 communes des vallées de la Guisane et de la Clarée, Briançon et Montgenèvre.

2/ « Conventions communales de logement des saisonniers »

Afin d'améliorer le logement des travailleurs saisonniers, les « communes touristiques » ont l'obligation, de signer des conventions avec l'État pour établir un diagnostic des besoins en logement des saisonniers, depuis la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

La CCB a coordonné la démarche et accompagné les communes concernées pour l'élaboration des conventions communales.

Résidence des travailleurs saisonniers

Dans un bâtiment rénové en 2009, 33 logements pour 1, 2 ou 3 personnes entièrement meublés, équipés en électro-ménager et vaisselle sont mis à la disposition des travailleurs saisonniers :

17 studios de 22 à 25 m² > 350 €

7 studios bis de 28 à 34 m² > 380 €

8 T1 de 28 à 36 m² > 430 €

1 T2 de 43 m² > 500 €

Le montant des loyers mensuels comprend les charges (hors électricité).

En hiver, les logements sont réservés exclusivement aux salariés saisonniers. Hors saison, les personnes en mobilité professionnelle, stages, formations, étudiants et CDD divers peuvent y prétendre.

L'attribution des logements est soumise à l'avis de la commission d'attribution.

Les résidents peuvent bénéficier d'aides au logement (APL ou garantie « LOCA-PASS » (prêt à taux 0 pour financer la caution et la garantie des loyers).

Le service favorise la réservation et la location des logements directement par les employeurs afin de garantir un planning de location pré rempli pour la saison à venir, le paiement des loyers et le respect du règlement intérieur par les occupants (co-médiation avec l'employeur auprès du saisonnier en cas de difficultés).

Les locations peuvent également être contractualisées directement avec les salariés (sous réserve d'un contrat saisonnier, d'une « promesse d'embauche » ou de formation / stage).



Une location de la Résidence des travailleurs saisonniers

La fréquentation

> Des taux d'occupation en 2018 similaires à ceux des années précédentes

La Résidence des travailleurs saisonniers voit son taux d'occupation varier en fonction des saisons :

Hiver 2017/2018 : 85% sur la saison entière, 98% sur les 3 premiers mois de l'année

Été : 30 %

Intersaison : 24 %

> Des locations par l'employeur toujours majoritaires

L'hiver, près des 3/4 des appartements sont réservés et loués par les employeurs.

Le reste de l'année, la part des logements loués par les salariés et les stagiaires devient plus importante (68%).

> Des locataires qui travaillent en grande partie dans l'hôtellerie et la restauration, sur les communes de Serre Chevalier - Briançon

En 2018, 54% des occupants de la RTS travaillent dans l'hôtellerie et la restauration.

Les secteurs des activités de loisirs et du bâtiment sont également bien représentés.

La majorité des locataires a occupé un emploi sur la commune de Briançon (37.6 %, contre 23% en 2017). Une part importante est employée dans les autres communes de la station de Serre-Chevalier : La Salle-les-Alpes 25.6% (contre 10% en 2017), Saint-Chaffrey 21.6% (contre 36% en 2017), 6.4% au Monétier-les-Bains.



Régulièrement entretenus, les parties communes et appartements de la Résidence des travailleurs saisonniers ont fait l'objet de travaux de peinture à l'été 2018.

> Agriculture

Lutte contre les campagnols

Comme chaque année depuis 2011, la Communauté de Communes organise deux fois par an, au printemps et à l'automne, une campagne de lutte raisonnée contre le campagnol terrestre sur les communes de La Grave et Villar d'Arène.

En effet, les pullulations de campagnols terrestres causent des dégâts considérables sur ces deux communes en dégradant les prairies de fauche. Les fenaisons sont impactées tant en qualité qu'en quantité (baisse du rendement fourrager de 50% en moyenne et jusqu'à 80%).



La Communauté de Communes s'appuie par ailleurs sur les agriculteurs qui contribuent fortement à la diminution de la présence de ce mammifère rongeur par leurs pratiques agricoles (hersages de printemps). L'enjeu est important : en régulant la population de campagnols en Haute-Romanche, la pullulation en vallée de la Guisane (jusqu'à ce jour épargnée) peut être évitée.

En 2018, ce sont exactement **2528** campagnols qui auront encore été prélevés grâce à la pose de plus de **6000** pièges par une équipe saisonnière composée de 4 personnes.

Coût du dispositif : **33 785 € HT**

Participation au fonctionnement de l'Abattoir Guil Durance

Le soutien de la CCB à l'agriculture s'exprime également depuis de nombreuses années, à travers la participation financière au fonctionnement et aux investissements de l'abattoir des Hautes Vallées à Guillestre, un outil de proximité indispensable pour la filière viande du territoire.

La CCB adhère au Syndicat Mixte intercantonal l'abattoir Guil Durance (SMIAGD) qui compte également parmi ses adhérents les communautés de communes du Pays des Écrins, du Guillestrois et du Queyras et de Serre Ponçon.

Ce syndicat mixte est chargé :

- de la réalisation des travaux de restructuration, de modernisation et mise aux normes de l'abattoir,
- de la délégation de l'exploitation à tout organisme habilité,
- du suivi de son fonctionnement,
- des opérations de gros entretien.

Depuis décembre 2016, l'exploitation de l'abattoir est assurée par les éleveurs (SCIC Abattoir des Hautes Vallées comprenant 96 sociétaires).

Participation CCB : **13 237 €** fonctionnement / **2 211.44 €** investissement

**UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL
À PRÉSERVER**

> Urbanisme

Schéma de Cohérence Territoriale

Depuis février 2013, la Communauté de Communes du Briançonnais s'est engagée dans la réalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.).

Créé par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) du 13 décembre 2000, le S.Co.T. est un outil réglementaire de planification et d'urbanisme, ayant vocation à harmoniser et coordonner les projets des communes et des intercommunalités à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie.



Le S.Co.T. du Briançonnais correspond au périmètre de la CCB, à savoir les 13 communes suivantes : Briançon, La Grave, Villar d'Arène, Le Monétier-les-Bains, La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey, Puy-Saint-Pierre, Puy-Saint-André, Villard-Saint-Pancrace, Montgenèvre, Névache, Val-des-Prés, Cervières.

Le S.Co.T. doit permettre de partager une vision d'ensemble de l'aménagement du territoire sur les 15 prochaines années.

Pour cela, il définit des orientations pour répondre aux questions relatives au développement économique, à l'aménagement de l'espace, à l'équilibre social de l'habitat, aux transports... ainsi qu'aux équipements et services, dans un environnement préservé et valorisé.

Il doit respecter les principes du développement durable c'est-à-dire l'équilibre entre le renouvellement, le développement urbain et la préservation des espaces naturels et des paysages.

Le travail d'élaboration et de rédaction du dossier s'est déroulé entre 2013 et 2017 et comprend :

- le **rapport de présentation**, qui contient notamment le diagnostic du territoire et une évaluation environnementale du projet d'aménagement ;
- le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD). Comme pour le PLU, il s'agit de la transcription politique de la vision du territoire à 15 ans ;
- le **Document d'Orientation et d'Objectifs** qui est le document juridiquement opposable aux PLU/PLUi, PLH, PDU et cartes communales, ainsi qu'aux principales opérations d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5 ha...).

L'élaboration du S.Co.T. a nécessité une large concertation avec les partenaires institutionnels, les associations et plus largement la population.

Au total, se sont déroulés :

29 réunions publiques

Plus de **10** ateliers auxquels s'ajoutent de nombreuses réunions informelles

19 réunions avec les personnes publiques associées et de nombreux échanges

1 visite de terrain des sites de projets

Plus de **30** articles et communiqués de presse et de nombreuses publications sur le site internet et la page facebook

Des publications sur le S.Co.T. ont été diffusées régulièrement sur le site internet et la page facebook de la CCB.

Le bilan de la concertation et l'arrêt du projet de S.Co.T. ont fait l'objet de délibérations lors du conseil communautaire du 27 juin 2017.

Puis, le S.Co.T. a pu faire l'objet d'une d'instruction par les personnes publiques associées et d'une enquête publique qui s'est déroulée entre le 27 novembre 2017 et le 4 janvier 2018.

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le projet de S.Co.T..

Avant de procéder à son approbation, la Communauté de Communes a apporté les compléments et les réponses demandés par les personnes publiques associées, la population et le commissaire enquêteur.

Une fois ces éléments apportés, le S.Co.T. a pu être approuvé par délibération lors du conseil communautaire du 3 juillet 2018.

Journée d'information sur l'hébergement touristique

À l'initiative de la Communauté de Communes du Briançonnais, les acteurs de l'aménagement du territoire (élus, techniciens, offices du tourisme et représentants de l'État) se sont rencontrés mardi 27 novembre 2018 pour échanger sur l'hébergement touristique en station de montagne.

La journée d'information a été organisée pour donner l'occasion aux acteurs du territoire d'échanger sur les expérimentations nationales et locales permettant de mieux connaître l'offre d'hébergement existante, de renouveler et d'améliorer l'hébergement touristique et de mieux connaître également les propriétaires de lits touristiques pour les mobiliser et en faire des ambassadeurs des stations.

Un riche programme d'interventions a été proposé aux invités : des présentations d'actions menées autour de l'hébergement touristique sur les territoires voisins (Communautés de Communes de la Haute Maurienne Vanoise et de l'Oisans) et des interventions de l'Agence de développement touristique de la France (Atout France), du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), de la Direction Départementale des Territoires 05 (DDT 05) et de la Foncière des Écrins.

Grâce à la qualité des interventions et à la réflexion collective des participants, chacun est reparti avec des outils destinés à faire naître des initiatives sur le territoire, accompagner le renouveau de l'offre d'hébergement touristique et accroître sa qualité.

Les documents présentés au cours de cette journée sont téléchargeables sur le site internet de la CCB.



Service commun d'instruction des autorisations du droit du sol

Depuis le 1^{er} juillet 2015, ce service commun assure l'instruction des actes d'urbanisme pour les 11 communes adhérentes au service d'Autorisation du Droit des Sols (A.D.S.).

Le service instructeur a pour rôle d'être à l'écoute des personnels en charge de l'urbanisme, des élus et des maires.

Il instruit les dossiers pour garantir la sécurité juridique des projets et permettre une prise de décision sereine. Cependant, les communes demeurent pleinement compétentes en matière d'urbanisme sur leur territoire.

L'objectif du service est d'améliorer la qualité des projets, de traduire les politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires tout en privilégiant un dialogue renforcé avec les décideurs.

Il collecte, sélectionne et diffuse des informations juridiques et techniques en matière d'urbanisme aux communes et aux professionnels de l'urbanisme (notaires, architectes, promoteurs...) afin d'apporter une aide ciblée dans les prises de décision et permettre à chacun de suivre l'évolution de la réglementation.

Le service instructeur de la CCB assure donc pour le compte des communes adhérentes à la convention tout ou partie de l'instruction des autorisations et actes suivants⁴ :

- Permis d'aménager
- Permis de démolir
- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme

Toutefois, les communes de La Salle-les-Alpes, du Monétier-les-Bains, Saint-Chaffrey et Villar d'Arène continuent à instruire les certificats de type a (art L.410-1a du code de l'urbanisme).

Le service instructeur assure un rôle d'**information et de sensibilisation** pour les communes et les professionnels de l'urbanisme.

Réunions architectes-communes-service commun ADS

- Réunion sur les établissements recevant du public : définition juridique d'un ERP, classement des ERP par catégorie, procédures à suivre, instruction des autorisations de travaux (AT), les responsabilités et le rôle du maire en matière d'ERP, actualités juridiques, la question des yourtes, refuges et groupements d'établissements
- Réunion sur la taxe d'aménagement : opérations immobilières concernées, surface taxable, taux, exonérations, abattement, déclaration, paiement...

Club interservices mutualisé (réunion entre services instructeurs mutualisés)

- Réunion à Embrun en présence de la Direction Départementale des Territoires et l'ensemble des services instructeurs mutualisés - 17 avril 2018

⁴ à l'exception des autorisations relevant du régime de l'article R.422-2 du code de l'urbanisme.

Diffusion d'une lettre d'information du service ADS « Vision communes »



- lettre #1 : La saisine par voie électronique, le Schéma de Cohérence Territoriale (S.Co.T.) approuvé, les actualités juridiques
- lettre #2 : le permis de construire modificatif, le décret n°2018-617 du 17 juillet 2018, le S.Co.T. et la consommation foncière

Le service instructeur assure également une mission générale d'**appui juridique en cas de contentieux ou de précontentieux** ainsi que la diffusion d'une veille juridique et technique en matière d'urbanisme aux personnels en charge de l'urbanisme, aux élus ainsi qu'aux professionnels de l'urbanisme.

Le service commun a accompagné les communes sur **7** recours durant l'année 2018. Les recours gracieux sont généralement formés sur des fondements qui relèvent du droit privé (code civil principalement). Le service instructeur apporte des éléments de réponse juridique et technique sur les points soulevés par l'auteur du recours.

Par ailleurs, le service a souhaité se positionner comme un véritable **soutien technique et juridique aux communes**. Il a été amené à répondre favorablement aux communes le sollicitant dans le cadre de dossiers relevant du contentieux administratif.

2018

L'activité mensuelle du service est sensiblement similaire en 2016, 2017 et 2018. En 2018, l'activité du service a été plus dense pendant les mois d'octobre, novembre et décembre qu'en 2017.

En 2018, les communes pour lesquelles l'activité du service est la plus prépondérante sont les communes du Monétier-les-Bains, de Saint-Chaffrey, La Salle-les-Alpes et Villard-Saint-Pancrace.

L'année 2018 a été marquée par l'approbation le 3 juillet 2018 du Schéma de Cohérence Territoriale du Briançonnais (S.Co.T.).

Il s'agit d'un outil réglementaire de planification et d'urbanisme ayant vocation à harmoniser et coordonner les projets des communes et des intercommunalités à l'échelle d'un ou plusieurs bassins de vie.

Les PLU approuvés disposent d'un délai de 1 à 3 ans suivant les conditions, pour se rendre compatibles avec l'ensemble de ce document.

Par ailleurs, les communes anciennement sous POS ont poursuivi durant l'année 2018 leur démarche pour faire évoluer leur document de planification urbaine en PLU.

Le service instructeur intervient dans ces procédures en qualité de personne publique associée (PPA) mais il apporte également ses compétences pour aider les communes dans l'élaboration de leurs projets communaux. À ce titre, il intervient notamment lors de la phase d'élaboration du règlement du PLU afin d'en assurer une relecture technique. Il attire l'attention des communes et de leurs bureaux d'études sur les points qu'il identifie comme pouvant poser un futur problème lors de l'instruction des autorisations du droit des sols.

> Espaces naturels

Grand Site de la Vallée de la Clarée et Vallée Étroite

En 2018, pour la deuxième année consécutive, la Communauté de communes s'est chargée de la mise en œuvre des navettes estivales dans la Haute-vallée de la Clarée, initiées en 2003.

Entre le 18 juillet et le 24 août, **72 069** personnes ont pu profiter du confort des navettes et des paysages d'exception pendant les trajets (soit en moyenne 1 896 voyageurs par jour).

Le record de fréquentation a été battu le 15 août avec 3 451 personnes transportées en une seule journée.

Grâce à un plus grand nombre de rotations sur le trajet Névache Ville-Haute – Laval, le temps d'attente aux arrêts a fortement diminué. La qualité de service et la fluidité dans les déplacements ont été salués par les visiteurs.

L'application mobile gratuite « Pysae » a permis aux voyageurs de consulter le temps d'attente aux arrêts et de géolocaliser les véhicules en temps réel. Également utilisée par les chauffeurs, l'application « Pysae » a facilité la gestion de la flotte des navettes et a contribué à la qualité du service.

La navette hybride tout confort, nouveauté de l'année, a été testée par 26 448 voyageurs sur le trajet entre le parking de Roubion et Névache Ville-Haute. Elle a permis de diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre sur ce trajet.

Au total, ce sont près de **800** voitures qui ont pu être évitées quotidiennement dans la Haute-Clarée.

Le coût total des navettes de la Haute-Clarée s'élève à 242 995 €.

L'opération a été financée par la vente des billets à hauteur de 76 517 €.

Le reste, soit **166 478 €**, a été pris en charge par la Communauté de Communes du Briançonnais soutenue par l'Union européenne dans le cadre du programme ALCOTRA aux termes du PC INTERREG V France-Italie, projet « Cœur en mouvement », le Département des Hautes-Alpes, la commune de Névache et la Région SUD-PACA.



La navette hybride mise en place en 2018

Gestion des milieux aquatiques

La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) est une nouvelle compétence introduite par la loi MAPTAM de 2014 (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles).

Les objectifs de la loi sont de préserver et de restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et de prévenir et de protéger les activités humaines des impacts des inondations.

Dans le cadre de la loi NOTRe de 2015 (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de Communes a pris en charge la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations au 1^{er} janvier 2018.

L’année 2018 a permis à la CCB de conduire un travail partenarial avec les intercommunalités voisines à l’échelle des bassins hydrographiques de la Durance et de la Haute-Romanche.

La volonté est de mettre en œuvre des actions communes et concertées pour une meilleure gestion des rivières et des milieux aquatiques.

Concernant plus spécifiquement la compétence GEMAPI à l’intérieur de la CCB, une étude a été confiée au RTM (service de Restauration des Terrains de Montagnes) pour assister la CCB dans l’organisation et la mise en œuvre de cette compétence.

L’année 2019, permettra la réalisation de cette étude afin de définir les actions, études, travaux et entretiens sur les cours d’eau et les zones humides à réaliser dès 2020.



La Clarée

> Déchets et assainissement

Gestion et valorisation des déchets

Depuis sa création, la CCB gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, pilotés par le service de gestion et de valorisation des déchets.

Sa mission est d'optimiser le ramassage des déchets, tout en sécurisant les points de collecte et en maintenant la qualité et l'efficacité du service public.

Elle assure aussi la gestion des déchèteries ouvertes aux usagers, particuliers et professionnels.

Les locaux techniques et administratifs du service sont situés sur la zone de Pont La Lame à Puy-Saint-André.

Afin d'assurer cette mission la CCB dispose de plusieurs installations :

- **5** déchèteries situées sur les communes de Briançon (Fontchristiane), Saint-Chaffrey (Clôt Jouffrey), Val-des-Près (La Vachette), Le Monétier-les-Bains, Villar d'Arène (« Haute-Romanche »),
- **1** quai de transfert des déchets à Villard-Saint-Pancrace,
- **1** installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le site de Clôt Jouffrey.

Le quai de transfert est un lieu de stockage temporaire des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR).

Ils y sont chargés dans des semi-remorques avant leur transit vers les installations de traitement.

Le mode d'exploitation du service est mixte, il est assuré en régie et en prestations de services par le principal prestataire Alpes Assainissement (Veolia).

Prestations assurées en régie

- collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages ménagers recyclables (EMR) en bacs roulants, en dispositifs semi-enterrés (DSE) et en colonnes aériennes,
- collecte du papier en bacs roulants,
- collecte du carton auprès des professionnels et en colonnes aériennes,
- gestion du quai de transfert,
- gestion des déchèteries.

Prestations externalisées

- collecte du verre et du papier en colonnes aériennes et en dispositifs semi-enterrés,
- transport et traitement des déchets déposés en déchèterie,
- transport et traitement des OMR et des EMR.



Nouveau centre de tri de Manosque

Les OMR sont enfouies au centre de stockage de Ventavon, au sud du département et les EMR sont triés au nouveau centre de tri de Manosque.

			2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2017 2018	
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	Ordures ménagères et assimilés (OMA)	Ordures ménagères	8 576	8 357	8 153	8 007	8 087	+ 1 %	
		Collectes sélectives	2 284	2 299	2 431	2 550	2 608	+ 2.3 %	
		TOTAL OMA	10 860	10 656	10 584	10 557	10 695	+1.3 %	
	Déchets occasionnels (DO)	Apports déchèteries (hors ISDI*)	5 974	5 507	5 541	5 496	6 094	+10.9 %	
		Textile collecté par les Fils d'Ariane	99	113	120	122	135	+10.7 %	
		Collecte encombrants porte à porte	26	15	10	9	18	+ 100 %	
		TOTAL DO	6 098	5 635	5 671	5 627	6247	+11 %	
	TOTAL DMA			16 958	16 291	16 255	16 184	16 942	+ 4.7%

**ISDI : installation de stockage des déchets inertes*

Les tonnages de déchets ménagers et assimilés produits par la population sur le territoire et collectés par le service déchets de la CCB a légèrement augmenté cette année (+1.3 %), alors que depuis 2009, ils montraient une baisse significative.

La hausse significative se situe plutôt au niveau des apports en déchetterie, avec la reprise économique des travaux du BTP.

Ainsi les actions pour réduire la production de déchets doivent perdurer afin d'atteindre les objectifs affichés dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ».

En 2018, le soutien financier apporté par les éco-organismes calculé en fonction des tonnages triés et lié au rachat des matières recyclables ont rapporté **473 805.61 €** à la CCB.

Cette recette non négligeable permet de réduire les coûts du service.

Les éco-organismes gèrent la fin de vie des produits mis sur le marché en rétribuant les collectivités par rapport aux tonnages collectés.

Le service Déchets est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et par la redevance spéciale.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Cette taxe est basée sur la taxe foncière et s'applique sur les propriétés bâties. Elle est perçue auprès des propriétaires (ménages et les professionnels).

Son taux est fixé à 10,9 %, un taux inchangé depuis 2008.

Redevance spéciale

La redevance spéciale est perçue auprès des professionnels qui utilisent le service public des déchets et permet de faire supporter aux professionnels les frais liés à la gestion de leurs déchets selon les quantités de déchets produites.

La redevance spéciale permet aussi de sensibiliser les entreprises sur leur production de déchets, en les incitant au tri et à la réduction des déchets.

La redevance spéciale est en place sur le territoire de la CCB depuis 2011.

Jusqu'en 2016, elle était réservée aux plus « grosses » entreprises du territoire.

En 2018, la CCB a continué à consolider les bases de la facturation, avec les différentes catégories de professionnels (micros, petits et gros producteurs).

2018

342 309.28 € de recettes de titres émis

849 professionnels redevables ont été facturés

Prévention des déchets

La CCB est inscrite dans une démarche de réduction des déchets à travers son programme « Territoire zéro déchet zéro gaspillage ».

En 2016, le ministère de l'Environnement a ainsi labélisé le territoire du Briançonnais en lui octroyant une aide financière de 147 000 € sur une durée de 3 ans, pour que la CCB développe des actions en faveur de la prévention.

Les actions phares du programme sont la **sensibilisation** de tous les publics (usagers, scolaires et professionnels) à travers de nombreuses animations et formations mais aussi le **développement du compostage** sous toutes ses formes.

Sensibilisation



570 habitants rencontrés sur les marchés l'été

160 employés sensibilisés en entreprises par l'ambassadeur du tri

483 élèves sensibilisés par un intervenant de « Terre d'Eden » (année scolaire 2017/2018)

161 élèves sensibilisés en péri scolaire (année scolaire 2017/2018) par l'ambassadeur du tri

2 « Repair Café » (atelier de réparation d'objets) organisés à la déchèterie de Fontchristiane et de La Guisane

De nombreuses animations dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et de la Semaine du Développement Durable...

Compostage

- installation de 9 aires de compostages partagées sur la commune de Briançon
- installation de **10** composteurs d'établissement (écoles, centres de vacances, pôle social, hôtels, campings, restaurants...) avec un accompagnement par le service Déchets ou par un prestataire « Les Gens d'en haut » sur une année,
- vente de **112** composteurs individuels.



Réservez votre composteur dès aujourd'hui !

COMPOSTONS POUR RÉDUIRE NOS MONTAGNES DE DÉCHETS



Mâchefers du site du Pilon

Pendant 24 ans, entre 1974 et 1996, près de 45 000 m³ de résidus issus de l'incinération des déchets ménagers et de déchets non incinérés se sont accumulés sur le site du Pilon, situé à la confluence entre le torrent de Malefosse et la Durance. Compte tenu de ce positionnement, il était nécessaire d'agir pour éviter les risques de pollution en cas de crue.

Après l'étude de plusieurs scénarios et validation des services de l'État, les travaux suivants ont été définis :

- redonner de l'espace de mobilité aux cours d'eau en faisant reculer de 10 mètres le stock de mâchefers au niveau de la confluence,
- protéger le stock de mâchefers d'éventuelles crues en édifiant des murs en enrochements,
- confiner le stock de mâchefers afin d'éviter la percolation d'eau à travers le stock et les transferts de pollution.

Montant des travaux **1 027 296,80 € HT**

Cette opération a été financée à hauteur de 30% par l'ADEME et de 27% par l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR).

En 2018, **70 %** des travaux ont été réalisés avec la mise en œuvre des protections hydrauliques et une partie du confinement. Les travaux seront finalisés en 2019.

Construction de la digue en enrochements et pose de la membrane protectrice



Projet de plateforme co-compostage – Mutualisation des « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

Depuis février 2017, la Communauté de Communes du Briançonnais a recruté une chargée de mission pour travailler sur 2 grands projets structurants :

- étudier la possibilité technique, financière et juridique pour la **création d'une plateforme de co-compostage** boues, déchets verts et bio déchets,
- **mutualiser les actions relatives au label « Territoire Zéro Déchet et Zéro Gaspillage »**, label obtenu par les 4 Communautés de Communes du Nord du Département (Briançonnais, Pays des Écrins, Guillestrois-Queyras et Serre-Ponçon).

La particularité de ce poste est son co-financement par les 4 collectivités précitées.

En renfort de ce co-financement, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Région SUD-PACA subventionnent ce poste.

Création d'une plateforme de co-compostage

L'objectif de cette plateforme de co-compostage est de proposer une solution locale pour la gestion des boues de station d'épuration, des déchets verts et des biodéchets, afin de réduire l'impact environnemental et de reprendre la gestion publique du traitement de ces déchets produits sur le territoire.

Le compost produit grâce à la plateforme pourrait être distribué pour un usage de revégétalisation ou autres travaux sur les pistes de ski alpin et nordique du territoire.

En 2018, l'emplacement du futur site a été défini sur décision des 4 collectivités. La plateforme sera construite sur la commune de la Roche de Rame au niveau de la zone du Planet.

Après validation du lieu et des premières estimations technico-financières, le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été rédigé. Ce dernier permet aux collectivités impliquées de bénéficier de :

- un soutien juridique : étude de la structuration la plus adaptée pour le portage collectif du marché de travaux et la gestion future de l'équipement,
- un soutien économique : étude financière des coûts d'investissement et de fonctionnement,
- un soutien technique : dimensionnement de l'équipement en fonction du gisement disponible et de la topographie locale, veille réglementaire associée.

Cet accompagnement sera financé par l'ADEME à hauteur de 70%, à l'instar du poste de chargé de mission (co-financé par les 4 collectivités partenaires).



Visite d'un équipement de taille similaire à La Crau (83) avec les élus de La Roche de Rame en novembre 2018.

Mutualisation des « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

La CCB et les Communautés de Communes voisines ont été lauréates de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) lancé par le ministère de l'Environnement via l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Les collectivités haut-alpines engagées dans cette démarche ont fait le choix du partage de connaissances, de compétences et d'actions en matière de réduction des déchets.

En 2018, les échanges interterritoriaux ont porté sur différentes thématiques, à savoir :

- la coordination des animations pour la Semaine Européenne du Développement Durable (mai) et de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (novembre),
- la mise en place du compostage collectif de proximité : définition du rôle des collectivités, choix des emplacements, formation des acteurs, supports de communication...,
- la mise en place d'un protocole opérationnel pour agir en faveur de la réduction des courriers non adressés dans les boîtes aux lettres,
- la mise en place d'un protocole opérationnel en faveur de l'éco-exemplarité des administrations,
- un diagnostic quantitatif et qualitatif des déchets textiles non valorisés par les associations : évaluation du gisement actuel voué à l'enfouissement, discussions sur les marges de manœuvres possibles des associations pour augmenter la collecte et la valorisation de ces tonnages, échanges avec des entreprises privées pour évaluer l'intérêt de développer une filière d'effilochage ou de chiffonnage,
- un diagnostic quantitatif et qualitatif des déchets organiques produits par les gros producteurs sur chaque territoire (établissements de santé, écoles, supermarchés, restauration/hôtellerie).



Assainissement

L'assainissement collectif et non collectif des eaux usées est assuré par la CCB.

Depuis novembre 2017, le service Assainissement comprend 2 agents.

Assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif est délégué à l'entreprise SUEZ depuis 2006.

Celle-ci est chargée :

- du financement, de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages d'assainissement (réseau et STation d'EPuration des eaux usées - STEP),
- des relations avec les usagers (renseignements, réclamation, branchements assainissement, facturation...).

La collectivité se charge :

- des extensions et des dévoiements de réseaux,
- d'instruire les permis de construire,
- de contrôler et d'évaluer le délégataire.

CHIFFRES CLÉS 2018

248 km de réseaux de collecte

15 km de réseaux curés

16 branchements neufs

157 désobstructions

48 regards remis à niveau

11 STEP (1 STEP principale sur Briançon, et 10 autres plus petites réparties sur le territoire)

17 postes de relevage (ouvrage permettant le refoulement des eaux usées).

28 993 Unités de logements facturées

1 519 687 m³ facturés

Prix de l'eau pour une facture type de 120 m³ : **291,32 €**

Prix au m³ pour une facture de 120 m³ : **2,43 €/m³**

TRAVAUX & ÉTUDES 2018 RÉALISÉS PAR LA CCB

Renouvellement du réseau des Hières à La Grave

Le réseau d'assainissement du hameau des Hières a été en grande partie renouvelé avec la pose de **515** mètres de canalisations. Ce chantier est effectué en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Commune de La Grave.

Coût : **64 000 € TTC**

Dévoiements de réseaux à Briançon, Villar d'Arène, Villard-Saint-Pancrace et La Grave

La collectivité a dévoyé plusieurs collecteurs d'assainissement afin de permettre la construction d'habitations ou de bâtiments publics, comme le groupe scolaire de La Grave-Villar d'Arène.

Coût : **38 489 € TTC**

Linéaire : **165** mètres



Étude de faisabilité et préparation d'un dossier « Loi sur l'eau » pour la future station d'épuration de Terre Rouge, Cervières

Une étude a été engagée en mai 2018 pour définir les solutions d'assainissement (réseaux et station d'épuration) du hameau de Terre Rouge.

Actuellement la moitié des habitations de ce hameau est équipée par un dispositif d'assainissement non collectif individuel, tandis que l'autre moitié s'est rassemblée autour d'un système non collectif groupé (de type décanteur-digesteur).

La capacité de la future station d'épuration est estimée à 70 équivalents-habitants en tenant compte du raccordement de l'ensemble des habitations et de la fréquentation touristique du hameau.

La station d'épuration projetée sera de type « fosse toutes eaux suivies de filtres coco ».

En complément, le bureau d'études a également préparé le dossier de déclaration de rejet au titre de la « Loi sur l'eau ».

Coût : **15 480 € TTC**

Étude sur les modalités de suppression des nuisances olfactives de la station d'épuration des Alberts, Montgenèvre

Cette étude a pour objet le diagnostic du fonctionnement de la station d'épuration des Alberts sur la commune de Montgenèvre ainsi que des propositions d'optimisation pour supprimer les nuisances olfactives régulièrement constatées par les riverains depuis la construction de l'ouvrage. La solution retenue après étude est le raccordement des eaux usées des Alberts sur le réseau de transfert de la station d'épuration de Briançon.

Coût : **8 400 € TTC**

Investigations techniques, juridiques et financières pour contrôler le service d'assainissement collectif rendu par la SEERC-SUEZ

Après plusieurs années de désaccords avec la SEERC-SUEZ, notamment après la signature d'un premier avenant au contrat de concession, le 8 avril 2010, la CCB a lancé des investigations par le biais d'études et d'audits.

Désaccords financiers, travaux non réalisés, développement du service bloqué, difficulté de suivi, opacité de l'exploitation... les sources de conflits sont nombreuses et aucune issue satisfaisante pour la collectivité ne semble possible.

En février 2018, la CCB applique des pénalités de retard pour la réalisation tardive de la nouvelle station d'épuration de Névache.

Dans un même temps, alors que le dialogue devient de plus en plus difficile, la CCB et la SEERC-SUEZ s'opposent sur les conditions techniques et économiques des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif de 3 hameaux de La Grave - Les Hières, Ventelon et le Chazelet et du hameau de Pramorel à Briançon.

À ces travaux, s'ajoutent de nouveaux besoins d'investissements.

Le dimensionnement de la station d'épuration intercommunale de Briançon « Pur'Alpes » se révèle insuffisant au vu des projets de développement urbain du territoire. Une extension de capacité devient nécessaire pour éviter le blocage des futures demandes d'autorisations d'urbanisme.

Par ailleurs, 4 ouvrages de traitement vétustes et, pour certains, déjà non conformes nécessitent des travaux de réhabilitation pour une mise aux normes, à Monétier-les-Bains (le Lauzet et les Boussardes), à Cervières (Terre Rouge) et à Villar d'Arène (Col du Lautaret).

Grâce aux études réalisées et aux conseils des experts, la Communauté de Communes du Briançonnais, forte d'une vision globale et éclairée sur le contrat de concession, a préparé fin 2018 des éléments pour tenter une nouvelle négociation avec la SEERC-SUEZ début 2019.



Station d'épuration de Névache

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne les habitations, gîtes et bâtiments non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.

Avec le relief, certaines zones urbanisées ne peuvent être raccordées à une station d'épuration pour des raisons techniques et financières.

Sur ces zones, le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par la Communauté de Communes du Briançonnais qui a mis en place le SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La CCB est en charge du contrôle périodique des installations. La collectivité procède également aux contrôles en cas de réhabilitation ou d'installation d'une nouvelle filière ou encore en cas de vente immobilière.

2018

Depuis 2012 la CCB exerçait cette compétence directement sans marché de prestation de service.

En 2018, la CCB a décidé de confier :

- la réalisation des diagnostics initiaux et périodiques au bureau d'études AQU'TER scop,
- la réalisation des diagnostics dans le cadre des ventes et des contrôles sur les installations neuves ou réhabilitées à l'agence d'ingénierie départementale, par conventionnement.

Ceci a permis de passer d'un nombre de diagnostics annuels compris entre 10 et 20 depuis 2012 à un total de **204 diagnostics** réalisés sur l'année 2018.

> Étude préparatoire pour le transfert eau potable

En avril 2017, la CCB a mandaté la société publique locale Eau Services Haute Durance et les bureaux d'études Saunier Infra (Gap) et Collectivités Conseils (Lyon et Paris), pour réaliser les études techniques, financières, organisationnelles et juridiques préalables au transfert de la compétence « Eau Potable ».

Ces études de faisabilité ont été soutenues à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de son Appel à Projet.

La phase diagnostic a été finalisée fin 2017. Elle a permis d'une part de mettre en exergue les points forts et les points à améliorer pour chaque commune et d'autre part de proposer des plans prévisionnels d'investissement à partir de tous les besoins identifiés.

Le 3 août 2018, avec la promulgation de la loi n°2018-702, les modalités de transfert prévues par la loi NOTRe ont été assouplies, permettant aux communes qui souhaitaient s'opposer au transfert, de se prononcer contre (avant le 30 juin 2019).

Les études préalables au transfert de la compétence « Eau Potable » ont été suspendues en attendant de connaître la position des communes membres de la collectivité.

> Énergies renouvelables

Une des priorités de la collectivité est de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper l'impact du changement climatique.

La Communauté de Communes du Briançonnais a poursuivi en 2018 ses actions, d'une part sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de son patrimoine (installation de faux plafonds, isolation et remplacement de fenêtres à la crèche de Briançon) et d'autre part pour la sensibilisation de la population aux économies d'énergies.

Cette sensibilisation a été menée par le biais du soutien financier apporté à l'Association Environnement et Solidarité, pour la mise en œuvre d'un espace Info Energie appelé FAIRE (Faciliter, Accompagner, Informer vers la Rénovation Énergétique).

L'objectif de cet espace est d'assurer un service de proximité en proposant des permanences accessibles par toute la population de la Communauté de Communes.



2018

Poursuite du soutien financier de l'Espace Info-Énergie porté par l'association « Environnement et Solidarité » labélisée CPIE Haute-Durance : **4 500 €**

Le cœur de cible de l'Espace Info-Énergie est le particulier propriétaire d'une maison individuelle : près des 3/4 des projets touchent à la maison individuelle et concernent la rénovation du patrimoine bâti. Les demandes se répartissent équitablement entre les informations générales, les demandes à caractères économique et financier et les demandes techniques. La demande d'information sur les aides financières est redevenue une entrée significative des prises de contact suite aux communications nationales.

Toutes ces actions sont financées par les recettes générées par les panneaux photovoltaïques dont la collectivité est propriétaire ou des panneaux appartenant à la SEM SEVE (Soleil Eau Vent Energie) dont la collectivité est actionnaire.

Recettes directes générées par les installations appartenant à la CCB

L'année 2018 confirme la pertinence des choix politiques opérés en matière de production d'énergie renouvelable dès 2010.

La collectivité a ainsi perçu pour la 7^e année, les produits de la vente d'électricité générée par l'installation photovoltaïque de la station d'épuration (STEP) « Pur'Alpes » à Briançon **60 000 €** et Altipolis **2 300 €**.

Recettes indirectes générées par la location de toitures à la SEM SEVE

- une surface de 132 m² de la toiture du hangar du service de Gestion et valorisation des déchets pour une puissance estimée à 19,75 kilowatt-crête. Les gains de la collectivité sont fixés à 5% du montant des recettes **170 €**
- une surface de 350 m² de la toiture de la Maison de la Géologie et du Géoparc pour une puissance estimée à 56,42 kilowatt-crête. Les gains de la collectivité sont fixés à 5% du montant des recettes **450 €**
- une surface d'environ 345 m² de la toiture de la crèche des Petites Boucles : 53,5 kilowatt-crête. Les gains de la collectivité sont fixés à 5% du montant des recettes **550 €**

soit un total de **63 470 €**

**UN TERRITOIRE CRÉATIF
POUR SE DIVERTIR, SE CULTIVER**

> Enseignement artistique

Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal du Briançonnais, labellisé par le ministère de la Culture, est ouvert à tous à partir de 4 ans. Il propose des cours individuels ou collectifs.

Avec 27 enseignants, le Conservatoire offre une multitude de choix pour découvrir la musique, le théâtre et la danse et s'épanouir dans les différents parcours de pratique amateur proposés.

Les études musicales, chorégraphiques ou théâtrales (cursus diplômants divisés en 3 cycles) préparent les élèves pour l'entrée dans des parcours préprofessionnels.

Le Conservatoire a vu l'arrivée d'une nouvelle directrice le 1^{er} septembre 2018 suite au départ du précédent directeur en juillet 2018.

2018

Budget de fonctionnement du Conservatoire : **1 136 332 €**

590 élèves inscrits

La fréquentation

Le Conservatoire fonctionne en année scolaire d'où le découpage en deux périodes :

De janvier à juin 2018

(année scolaire 2017-2018)

610 élèves inscrits

514 en Musique / 106 en Danse / 50 en Théâtre

De septembre à décembre 2018

(année scolaire 2018-2019)

590 élèves inscrits

468 en Musique / 92 en Danse / 30 en Théâtre



Pédagogie

5 nouvelles propositions d'enseignement ont été mises en place : Culture musicale, Atelier piano complémentaire, Atelier écriture, Chœur d'enfants, Cursus Pratiques collectives pour adultes

101 élèves se sont présentés aux examens départementaux, dans les disciplines suivantes : Formation musicale (fin de 1^{er} cycle), Musique 1^{er} et 2^e cycle (Clarinette, Cuivres, Flûte traversière, Guitare, Piano, Violon, Violoncelle), Théâtre et Danse classique

> **82 %** de réussite aux examens départementaux

10 élèves se sont présentés aux examens de fin de 3^{ème} cycle, examens d'établissement organisés au Piano Bar du Théâtre du Briançonnais : 7 en Musique et 3 en Danse

> **100 %** de réussite

Action culturelle

L'inscription au Conservatoire amène les élèves à participer aux projets artistiques pédagogiques (auditions et concerts, stages, master-class, voyages-échanges) et aux représentations de fin d'année mêlant musique-danse-théâtre.

30 auditions de classes

1 classe ouverte aux parents en danse

7 mini concerts à destination des écoles

24 concerts, spectacles sur l'ensemble du territoire

8 représentations au Théâtre du Briançonnais (TDB) : 5 en Théâtre, 3 en danse et 1 en musique

8^{ème} édition de « Si On Chantait » en partenariat avec Raphaël Imbert, artiste associé au TDB, scène conventionnée compositeur associé

8 concerts *Jazz au Village* en partenariat avec le Passport Quartet et le TDB

3 conférences de Jean-Christophe Keck en partenariat avec les Offenbacchiades du Briançonnais

4 stages de théâtre de clown en partenariat avec Les Rencontres de la Haute-Romanche

1 masterclass de cuivres au Conservatoire à rayonnement régional du Grand Avignon

4 masterclass en partenariat avec l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC)

Des partenariats sont développés avec les associations culturelles à l'occasion d'événements comme notamment, l'Altitude Jazz Festival, Les Offenbacchiades du Briançonnais, le Festival Messiaen au pays de la Meije, Les Rencontres de la Haute-Romanche, le Festival Violoncelles en folie...

Les disciplines

Éveil, parcours découverte Musique et Théâtre, parcours découverte Instruments, initiation Chant choral, Chœur d'enfants.

Instruments : batterie, clarinette, chant lyrique, flûte traversière, guitare, saxophone, trompète, trombone, tuba, cor d'harmonie, cor des alpes, violon, alto, violoncelle, violon traditionnel

Pratiques collectives instrumentales : Ensembles de classes, Grand Chœur, Ensemble Alpibrass XXL, Orchestre junior, Orchestre symphonique, Petit ensemble à vents, Big band, Musique de chambre

Pratiques musicales spécifiques : Formation musicale, Culture musicale, Écriture, Atelier *Jazz au Village*, Atelier piano complémentaire, Atelier piano adultes

Initiation Danse, Danse classique, Danse jazz, Atelier chorégraphique adolescent, Atelier chorégraphique adultes

Théâtre enfants et adolescents, Atelier Théâtre adultes
Atelier Le Labo



Atelier intercommunal des Beaux-arts

L'atelier des Beaux-arts propose des cours de peinture, dessin, modelage, poterie, céramique et de gravure.

Au travers de ces disciplines, mais également en abordant d'autres champs créatifs des arts plastiques, les enseignants ont pour mission de sensibiliser les publics à différentes approches de l'art contemporain, par la mise en œuvre de projets collectifs ou individuels ou par la présentation de travaux d'artistes contemporains.

L'atelier intercommunal des Beaux-arts est l'un des deux seuls établissements publics du département à dispenser ces enseignements.

Les cours s'adressent à tous, à partir de 5 ans.

Pour compenser l'absence au lycée de Briançon d'une section « Bac arts plastiques », l'atelier assure une préparation aux concours d'entrée des écoles d'art.

Un travail hebdomadaire en collaboration avec l'IME du Jouclaret a mobilisé jusqu'en juin deux enseignants de l'atelier auprès d'enfants de l'IME souffrants de pathologies lourdes.

L'équipe est composée d'un directeur/enseignant peinture et dessin, d'une enseignante aquarelle/dessin et enfants et d'une enseignante céramique/modelage.

La fréquentation

NB INSCRITS	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Adultes	67	86	78	76	91	85
Adultes IME du Jouclaret	5	6	4	6	6	/
Enfants	61	82	103	102	110	112
TOTAL	133	174	185	184	207	197

2018

Faits marquants

- Acquisition d'outils numériques : 2 postes, 2 tablettes écrans, 1 scanner et 1 imprimante photo, avec les logiciels photo/graphisme/montage vidéo/illustration.
La chaîne de création numérique sera opérationnelle en 2019.
- Accident du directeur, arrêté un mois et remplacé par ses collègues assurant ainsi la continuité de service.

Projets

Plusieurs pistes de recherche et de réflexion ont été suivies par les élèves, en groupe ou de manière plus personnelle. Les projets les plus marquants ont été :



Travail sur le portrait intime à partir de l'œuvre d'Hockney: les élèves (adultes et enfants) ont fait poser, sur un fond bleu neutre, leurs amis intimes, leurs proches pour en faire le portrait en peinture. Nous avons abordé par ce biais la question de la ressemblance, de l'objectivité du regard et de la représentation, question centrale dans le champ des arts visuels.

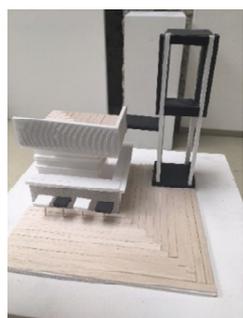
- *Travail d'architecture intérieure* avec les collégiens et les lycéens, réalisation de projections dessinées en perspective, puis création de maquettes abouties en carton plume/bois/métal.



Ce travail a permis d'engager avec les lycéens et les collégiens une réflexion sur la fonctionnalité de l'espace intérieur et sur son esthétique.

- *Travail sur le street art*: en usant de la technique du pochoir, les enfants et les adolescents ont réalisé des peintures murales à la bombe. Certaines engagées, d'autres à visée plutôt esthétique. Le résultat est vif, prenant.

Les enfants et les adolescents vouent une certaine admiration aux images commerciales, lissées et bien faites. Ils ont pu voir qu'ils étaient tout aussi capables de créer de telles images.



En plus de créer des images percutantes, le but était aussi de les faire tendre vers une démystification formelle de l'imagerie dont ils sont abreuvés, opérant sa mise à distance et favorisant ainsi le développement de leur esprit critique.

- *Travail en collaboration avec l'Altitude Jazz Festival*: réalisation d'une fresque en direct dans l'église de Cervières pendant la conférence musicale de Raphaël Imbert sur l'histoire du free jazz, pendant que des dessinateurs/reporters croquaient le festival dans les bus itinérants dans les vallées du Briançonnais.

- *Réalisation de gravures* par les tout petits et les adolescents.

Et tout au long de l'année :



- *Peinture abstraites très grand format*
- *Travail de peinture et de dessin sur le motif, en extérieur*
- *Dessin d'observation d'après modèle vivant*
- *Travail sur la caricature à partir de l'art graphique japonais*, et plus particulièrement celui de la « manga » (collection de croquis) d'Hokusai.
- *Collecte de terres brutes* à Villard-Saint-Pancrace avec un géologue, puis préparation et utilisation de cette terre dans la création de sculptures.
- *Travail sur la simplification du paysage* en préparation à la visite de l'exposition « De Staël » à Aix : réalisation en peinture de séries de quadriptyques, en partant à chaque fois d'un même paysage, en vue de le simplifier et de se l'approprier, en variant les couleurs et en synthétisant à l'extrême les lignes et la composition.



Visite de l'exposition « De Staël » à l'Hôtel Caumont d'Aix en Provence.



Cours pour les lycéens

Le cours dédié aux lycéens permet aux jeunes artistes d'essayer différents moyens de création artistique, le dessin et la peinture bien sûr, mais aussi des installations, la pratique d'outils numériques, le graphisme, le Land art, la gravure, la sculpture. À travers ces expérimentations, ils peuvent se sensibiliser aux différentes facettes de la création et de l'art contemporain.

Ce cours a aussi pour objectif d'orienter et aider ceux qui souhaitent poursuivre dans cette voie, à préparer les concours des écoles préparatoires et de constituer un dossier artistique solide.

Accès aux études artistiques en École supérieure d'art

Deux élèves lycéens de l'atelier ont intégré sur concours l'École Nationale Supérieure des Beaux-arts de Lyon et celle d'Annecy.



> Équipements culturels

Théâtre du Briançonnais

La gestion du Théâtre du Briançonnais est assurée dans le cadre d'une délégation de service public, confiée à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais (ADAC-CCB) depuis 2011.

La première convention de DSP était d'une durée de 5 ans, soit du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2016. Cette DSP a été prolongée d'un an, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017.

Le processus de renouvellement de la DSP a par la suite été relancé en 2017 pour une période de 6 ans, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023.

Pour la seconde fois, la gestion a été confiée à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais.

Le projet de l'ADAC, intitulé « *Un Théâtre, un territoire : le théâtre du Briançonnais, un théâtre ouvert à tous et à chacun* » propose une programmation pluridisciplinaire d'octobre à mai avec 25 spectacles pour 74 à 90 représentations.

La stratégie pour 2017-2023 se développe autour de 3 axes :

- le développement artistique et culturel du lieu,
- l'éducation artistique et culturelle,
- l'inventivité, l'innovation, la créativité comme moteurs du changement du Théâtre du Briançonnais.

Les objectifs de la programmation artistique et culturelle sont les suivants :

- une scène ouverte aux écritures contemporaines d'ici et d'ailleurs,
- une scène pluridisciplinaire,
- une scène de création et d'accueil de résidences d'artistes,
- une scène ouverte aux publics familiaux et aux jeunes publics,
- une scène transfrontalière (avec la mise en œuvre d'un projet ALCOTRA avec les partenaires départementaux et limitrophes ; tournées et/ou coproductions franco-italiennes).

Le projet prévoit des actions culturelles, telles que rencontres avec artistes, conférences, ateliers et stages..., ainsi que des partenariats avec les acteurs culturels locaux (Altitude Jazz Festival, Conservatoire, MJC/La Face B, CEDRA...).

L'ADAC propose que le théâtre rayonne sur le territoire communautaire avec les « Traversées » en prévoyant 3 spectacles par saison dans les diverses communes de la CCB.

Les tarifs proposés par le théâtre sont ajustés pour permettre à un large public d'accéder aux spectacles : tarif mini : 5 €, tarif moyen : 12 € ; tarif maxi : 31 €.

Par ailleurs, le théâtre développe une politique d'abonnement à des tarifs incitatifs.

2017/2018

25 spectacles (théâtre, danse, musique, jazz, cirque) ont été programmés avec 96 représentations.

10 931 entrées (dont 1992 entrées prises en abonnements)

378 abonnements

Taux de remplissage : **83 %**

Représentations scolaires : **4000** entrées

Montant de la subvention 2018 : **410 000 €**

(Le montant de référence de la subvention de la CCB a été fixé à 410 000 €.)

Les principaux partenaires financiers du théâtre sont l'État, la Région SUD-PACA et le Département des Hautes-Alpes.

En 2018, des aménagements pour installer des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés.

Montant de l'investissement : **16 491.78 €**

Le budget de fonctionnement du théâtre est d'environ 800 000 €.

Un nouveau label a été attribué au TDB qui, de « scène conventionnée pour les écritures d'ici et d'ailleurs » depuis 2014, est devenu en 2018 **scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire »** (2018-2021).

Cette nouvelle dénomination est une reconnaissance par l'État de la qualité du programme d'actions artistiques et culturelles mis en œuvre par le Théâtre Du Briançonnais qui contribue à l'aménagement et à la diversité artistique et culturelle d'un territoire : le Briançonnais.

La convention signée par L'État, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes, la Communauté de Communes du Briançonnais, est conclue sur la base du projet artistique et culturel du théâtre.

La mention « Art en territoire » spécifie la proposition d'activités artistiques allant à la rencontre des populations, ce qui est le cas du TDB avec, notamment, Les Traversées.



Cinéma « Art et Essai » Eden Studio

Le cinéma est géré depuis 21 ans par la MJC - Centre social du Briançonnais dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

La délégation de service public actuelle a démarré le 2 avril 2016 pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 1^{er} avril 2021.

Trois labels ont été accordés au cinéma « Art et Essai » par le Centre National de la Cinématographie (CNC) :

- « Recherche et découverte »,
- « Patrimoine et répertoire »,
- « Jeune public ».

La salle dispose de **88** places (+ 4 places PMR), pour une programmation qui privilégie les œuvres cinématographiques « Art et Essai » (A&E).

Budget de fonctionnement du Cinéma « Art et Essai » Eden Studio : **129 500 €**

2018

Le cinéma Eden Studio a fêté ses 20 ans ! 2 rencontres en lien avec cette célébration anniversaire ont été organisées les 12 et 13 janvier.



Célébration des 20 ans du cinéma

Quelques semaines de fermeture pendant l'été ont permis l'installation d'une plateforme pour les personnes à mobilité réduite, d'un nouveau revêtement de sol et de nouveaux sièges pour améliorer le confort des spectateurs. Ces travaux ont été financés par le CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée) et la Communauté de Communes du Briançonnais, à hauteur de 46 722.32 €.

Cette fermeture technique, ainsi que d'importants mouvements de salariés (pour raisons personnelles) dans un contexte financier difficile ont conduit à une baisse d'activité. Cependant, l'année a été équilibrée financièrement.

Projections

	2016	2017	2018
Nb films projetés	213	269	225
Nb films A&E	181	266	183
Nb séances	972	1178	859
Nb séances A&E	836	859	700

Animations

- Festival Télérama et Télérama enfants,
- Diffusion des opéras (Royal Opéra) et du théâtre (Comédie française) en direct,
- 18 soirées animées (28 films) organisées par l'association de spectateurs « Les Toiles filantes »,
- une vingtaine de soirées organisées par diverses associations, le théâtre du Briançonnais, le comité de jumelage...,
- Participation à la fête du court-métrage, au festival Alimen'Terre, à l'Altitude Jazz Festival avec une soirée jazz.

Éducation à l'image

- Coordination départementale des dispositifs « Maternelle au cinéma », « Collège au cinéma », « École et cinéma »,
- Participation à « Lycéens et apprentis au cinéma »,
- Séances à la demande pour le lycée.

La fréquentation

	2016	2017	2018
Nb entrées	22820	21416	15604
Abonnés	6268	5631	4502
Plein tarif	5855	7338	4025
Tarif réduit	1657	1634	1064
Chômeurs -25 ans	2938	1295	2517
- 14 ans	1773	1602	880
Scolaires	2621	2468	2011
Gratuits	401	356	340
Opéra	421	595	391

> **Projet de pôle culturel communautaire**

Le Théâtre, le Conservatoire et l'Atelier des Beaux-arts répondent à une réelle demande locale avec chaque année entre 600 et 700 élèves réguliers, répartis entre le Conservatoire et l'Atelier des Beaux-arts et environ 13 000 entrées au Théâtre.

Pour continuer à développer une offre culturelle accessible et diversifiée sur le territoire en faveur de la jeunesse et répondre aux attentes des familles, la CCB a mené des études avec des cabinets spécialisés, en vue de dessiner l'avenir des équipements culturels communautaires, exigus, vieillissants et éloignés des uns des autres.

Des études de faisabilité relatives à l'avenir des équipements culturels communautaires ont été réalisés au 1^{er} semestre et présentés en juillet 2018 aux conseillers municipaux du territoire de la CCB.

Deux scénarii ont été étudiés :

- le premier prévoit la création d'un nouveau pôle culturel au sein de la ZAC « Cœur de Ville » dans une des anciennes casernes du quartier Berwick,
- le second envisage la rénovation des équipements existants (Théâtre, Conservatoire et Atelier des Beaux-arts).

Les documents présentés aux élus du territoire, disponibles sur le site internet de la CCB, ont été élaborés par le cabinet pluridisciplinaire de l'architecte-urbaniste Pierre-Louis Faloci et les services techniques de la Communauté de Communes qui suivent le projet.

À la suite de cette présentation, le scénario n°1 a été retenu et de nouvelles études de faisabilité ont été engagées pour affiner le projet.



> Soutien aux associations culturelles

La Communauté de Communes du Briançonnais peut apporter un soutien aux associations locales à vocation d'intérêt général organisant des manifestations ou actions culturelles en lien avec le Conservatoire, le théâtre du Briançonnais, l'atelier des Beaux-arts ou tout autre équipement communautaire intervenant dans le domaine de la culture.

À ce titre, **11** associations ont reçu un soutien financier de la CCB en 2018.

NOM	OBJET	SUBVENTION 2018
Cello au sommet	Festival « Violoncelles en folie » Stages et concerts pour les violoncellistes	5 000 €
La Collégiale-Tricentenaire	Événements pour la commémoration du tricentenaire de la Collégiale	3 000 €
Festival Messiaen	Festival Messiaen Interventions en direction des scolaires en partenariat avec le Conservatoire	9 000 €
Offenbachiades du sud	Organisation de concerts Partenariat avec le Conservatoire	5 000 €
Les Décâblés	Altitude Jazz Festival Partenariat avec le Conservatoire et avec le théâtre	5 000 €
Université du Temps Libre	Cours divers	1 000 €
Association des Parents d'élèves du Conservatoire (APEC)	Soutien aux projets artistiques du Conservatoire	1 500 €
Écho de la Guisane	Contribue à l'enseignement de la musique d'ensemble	1 500 €
Choralp	Rencontres chorales internationales Contribue à l'enseignement du chant choral	1 500 €
Rencontres de la Haute Romanche	Partenariat avec le Conservatoire	2 000 €
Au-dessus de la plaine	Créations théâtrales en partenariat avec le Conservatoire	1 000 €

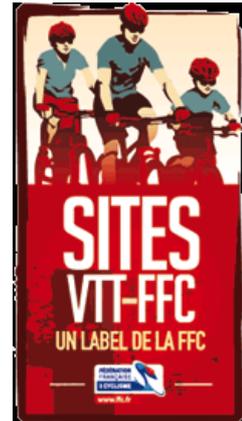
> Label VTT de la Fédération Française de Cyclisme

Le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais bénéficie du label VTT-FFC, comme 188 autres sites en France. Ce label est décerné aux sites proposant des parcours de qualité et diversifiés.

Dans le Briançonnais, les amateurs de VTT ont la chance de pouvoir parcourir 600 km de circuits balisés (référéncés par les couleurs vertes, bleues, rouges ou noires, selon la difficulté).

Du parcours X-country (pratique sur tous les terrains) au parcours enduro (mêlant descente et X country) en passant par la Grande Traversée des Hautes-Alpes à VTT, l'espace VTT labellisé FFC du Briançonnais bénéficie de prestations complètes :

- WC/Douches,
- Parc locatif,
- Parc locatif avec Vélo à Assistance Électrique (VAE),
- Remontées mécaniques,
- Bike Park,
- Circuits FTT adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite,
- Stade de descente,
- Station de services vélo



Au niveau national, cette offre est valorisée dans le Guide des Sites VTT-FFC, édité par la Fédération Française de Cyclisme à plus de 50 000 exemplaires.

Un site internet dédié www.espace-vtt-brianconnais.com présente les itinéraires sur les différents secteurs et la Grande Traversée des Hautes-Alpes à VTT.

Outre le balisage et l'entretien léger des circuits, la CCB assure la coordination des actions des communes du territoire et la promotion de l'activité et du label (édition du plan des circuits VTT, présentiel à certains grands évènements comme le « Roc d'azur », une manifestation sportive de VTT d'envergure internationale).



LES ÉQUIPEMENTS

> Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais

Les pompes funèbres intercommunales du Briançonnais fonctionnent en régie autonome avec personnalité morale, c'est-à-dire avec un Conseil d'Administration (composé de 13 membres, représentant chacune des communes) et autonomie financière, sous l'autorité de la Communauté de Communes du Briançonnais.

À l'origine, le centre funéraire avait été prévu pour la commune de Briançon, au fil des études, il est apparu clairement que c'était un projet correspondant aux objectifs d'une Communauté de Communes. Le champ d'action s'étend donc aujourd'hui sur le territoire des 13 communes appartenant à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le centre funéraire se situe avenue Adrien Daurelle à Briançon.

Le bâtiment est scindé en deux parties distinctes, conformément à la législation funéraire :

- > **le centre funéraire**, lieu de réception et de conservation des corps des personnes décédées qui sont transportées depuis les lieux de décès soit par le centre funéraire, soit par tout opérateur funéraire habilité qui en fait la demande,
- > **les pompes funèbres intercommunales du Briançonnais**, lieu de réception des familles pour l'organisation et la préparation des obsèques.

Ces deux parties ont une entrée indépendante l'une de l'autre, ainsi que les lignes téléphoniques avec numéros d'appels différents. Le public ne peut pas communiquer d'une partie à l'autre.

Les pompes funèbres intercommunales gèrent les deux structures dont la comptabilité est commune, mais le fonctionnement indépendant.

2018

153 décès pris en charge

67,32 % sur le périmètre de la CCB

32,68 % hors de la CCB

Budget de fonctionnement des Pompes funèbres intercommunales du Briançonnais : **576 332 €**

> Fourrières

Fourrière animale

La fourrière animale réalise un service public destiné à accueillir les chiens trouvés en état de divagation sur le territoire communautaire, pour le compte des 13 communes membres.

Elle prend en charge la garde et l'entretien de l'animal et procède à la recherche des propriétaires et à la restitution de l'animal (après règlement des frais de fourrière), quand il est réclamé.

Elle assure enfin le suivi d'études d'aménagement, la gestion et l'entretien des équipements assurant l'hébergement, en fourrière, des animaux capturés par les communes.

NOMBRE DE CHIENS GÉRÉS PAR LA FOURRIÈRE							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Briançon	42	14	14	10	11	5	17
Cervières							1
La Grave							
Monétier-les-Bains	1	3		1		2	2
Montgenèvre							2
Névache			2				
Puy St André	3		2				
Saint-Chaffrey	9	2	4			1	4
La Salle-les-Alpes	9	13	5		2	1	
Val des Près	2		2	1		1	
Villar-d'Arène							
Villard-Saint-Pancrace	2	3		2			3
TOTAL	68	35	29	14	13	10	29

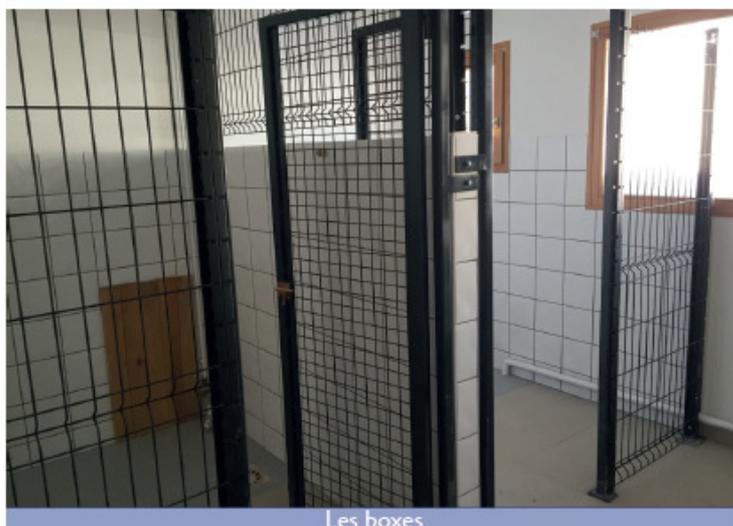
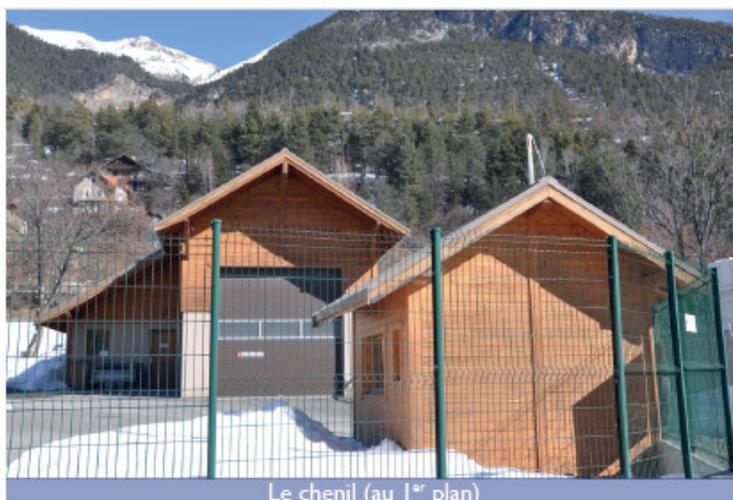
En parallèle de la gestion de ces chiens en état de divagation, l'agent de la fourrière animale organise des campagnes de stérilisation, en partenariat avec les communes, afin de limiter la prolifération de chats sauvages.

En 2018, **11** chats ont été récupérés et donnés à la SPA, **3** chats ont été stérilisés.

2018

Un partenariat a été trouvé avec « Animaux 05 », afin que les animaux récupérés en fin de semaine puissent être hébergés dans de bonnes conditions car les lieux d'hébergement pour les chiens de la CCB présentaient certaines non-conformités : absence d'eau courante, abri non chauffé, structure mobile.

En 2018, le projet de création d'un chenil avec 2 boxes, à proximité de la fourrière automobile et de la déchèterie de Clôt Jouffrey a été validé. Les travaux ont été réalisés à l'automne pour une mise en service fin 2018.



Fourrière automobile

La fourrière automobile a pour mission l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules perturbant de manière durable la circulation, le stationnement ou l'entretien courant des chaussées sur le territoire du Briançonnais, ainsi que le traitement des épaves sur demande.

NOMBRE DE VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Commissariat de Briançon	12	15	52	33	42	30	41
Police Municipale de Briançon	62	45	26	26	25	44	64
Police Municipale de Montgenèvre	7	6	3	1			
Police des Frontières		4	1	3			1
Police Municipale du Monétier-les-Bains	7	8	3	1	6	4	4
Police Municipale de Saint-Chaffrey	13	7	4	3	4	4	1
Police Municipale La Salle-les-Alpes	6	7	1	1	2	3	5
Gendarmerie Nationale CCB				0	7		7
Gendarmerie de Briançon			2	1	0	9	
Gendarmerie Nationale de la Grave		3		0	0		
Gendarmerie de Saint-Chaffrey	1	5	1	0	0		1
Saisie du tribunal de Gap pour les Domaines		1		0			
TOTAL sans enlèvement d'épaves	100	101	93	69	86	93	124
Enlèvement d'épaves	8	6	23	28	19	17	19
TOTAL	108	107	116	97	105	110	143

En 2018, comme en 2017, le nombre d'enlèvements de voitures est en augmentation.

**ANNEXES : STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
& COMPTES ADMINISTRATIFS**



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité
Bureau des Collectivités Locales

Arrêté n° 05.2018.09.05.001

du - 5 SEP. 2018

OBJET : Modification des statuts de la communauté de communes du BRIANÇONNAIS.

**La préfète des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et suivants ;
- VU la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses dispositions modifiant les termes de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences des communautés de communes ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2202 du 28 décembre 1995 portant création de la communauté de communes du Briançonnais ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2017-11-21-004 du 21 novembre 2017 modifiant les statuts de la communauté de communes du Briançonnais ;
- VU les délibérations concordantes du conseil communautaire de la communauté de communes du Briançonnais (19/12/2017) et des conseils municipaux de Briançon (21/03/2018), La Grave (4/06/2018), La Salle-les-Alpes (28/03/2018), Le Monétier-les-Bains (30/03/2018), Montgenèvre (12/04/2018), Névache (26/03/2018), Puy Saint André (5/04/2018), Saint-Chaffrey (26/03/2018), Val-des-Prés (14/03/2018), Villar d'Arène (30/03/2018) et Villard-Saint-Pancrace (21/03/2018) approuvant la modification des statuts de la communauté de communes du Briançonnais ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requises sont atteintes ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Alpes :

A R R E T E

Article 1 : Est autorisée la modification des statuts de la communauté de communes du Briançonnais, ces statuts étant désormais rédigés tels que joints en annexe au présent arrêté.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n° 2017-11-21-004 du 21 novembre 2017 modifiant les statuts de la communauté de communes du Briançonnais est abrogé.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Alpes, le Sous-Préfet de Briançon et le président de la communauté de communes du Briançonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Gap, le - 5 SEP. 2018

la préfète,
Pour la préfète, par délégation,
la secrétaire générale
de la préfecture des Hautes-Alpes

AGNÈS CHAVANON



MODIFICATION DES STATUTS DEFINITION DES CONTOURS DE LA COMPETENCE TOURISME

Conseil communautaire du 19 décembre 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L5211-6-1, L.5211-17, L.5211-20, L.5214-16 ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment son article L134-1-2° ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, et notamment son article 69-II-1° ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2202 du 28 décembre 1995 portant création de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-300-1 du 27 octobre 2011 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-356-0014 du 21 décembre 2012 portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-029-008 du 29 janvier 2013 portant dissolution du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Briançonnais ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2016-101 du 16 décembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes du Briançonnais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2017-11-21-004 du 21 novembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes du Briançonnais ;

Considérant qu'en vertu de l'article L5211-6-1, alinéas II à V du CGCT, le conseil communautaire se compose de plein droit de 37 membres ;

Considérant que la loi NOTRe susvisée prévoit que depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes : « actions de développement économique [...] ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les contours de la compétence « promotion du tourisme », notamment en vue de permettre la constitution de l'office de tourisme communautaire ;

Article 1 – Communes membres

Les communes membres de la communauté de communes du Briançonnais sont les suivantes :

Briançon	Le Monétier Les Bains	Puy Saint Pierre
Cervières	Montgenèvre	Saint-Chaffrey
La Grave	Névache	Val des Prés
La Salle-les-Alpes	Puy Saint André	Villar d'Arène
		Villard-Saint-Pancrace

Article 2 – Sièges

Le siège de la communauté de communes du Briançonnais est fixé au n° 1 rue Aspirant Jan – Bâtiment « Les Cordeliers » - 05100 BRIANCON.

Article 3 – Durée

La communauté de communes du Briançonnais est instituée pour une durée illimitée.

Article 4 – Règlement intérieur du conseil communautaire

Le fonctionnement du conseil communautaire est régi par un règlement intérieur.

Article 5 – Compétences

La communauté de communes du Briançonnais a pour but d'associer les communes adhérentes dans la réalisation d'un projet commun de développement pour un territoire solidaire.

La communauté de communes exerce des compétences obligatoires et optionnelles, réparties selon les dispositions du CGCT en vigueur. Elle pourra en outre exercer des compétences facultatives.

A – COMPETENCES OBLIGATOIRES

Au sens de l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1. Actions de développement économique** dans les conditions prévues par l'article L.4251-17 du CGCT

Soutien, promotion, coordination et gestion des actions suivantes :

- Actions de développement de l'immobilier d'entreprise par la création, la gestion, la promotion, la location et/ou la commercialisation d'atelier relais, pépinières et/ou hôtels d'entreprises, dont notamment l'espace désigné « Altropolis » ;

- Conseil et assistance aux entreprises et aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises ;
 - Actions de formation aux entreprises ;
 - Organisation, animation et/ou participation à des évènements, forums ou salons à vocation économique.
 - Création et gestion du service d'accueil et d'information des travailleurs saisonniers (Maison des Saisonniers).
2. **Acquisition, Création, aménagement, commercialisation, entretien et gestion de zones d'activité** industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
3. **Promotion du tourisme**, dont la création d'offices de tourisme

A ce titre, la communauté de communes a en charge la promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme, conformément à l'article 133-3 du code du tourisme, sur tout le territoire communautaire à l'exception des communes qui dérogent au transfert de ladite compétence et maintiennent leur office de tourisme, au titre de l'article 69 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

Plus précisément, elle exerce cette compétence dans les champs suivants :

- L'accueil et l'information des touristes ;
- La promotion touristique du territoire de sa Zone Géographique d'Intervention, en cohérence avec les actions de promotion du Comité Régional du Tourisme et de l'agence départementale de développement économique et touristique et les Offices de Tourisme voisins;
- La contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique communautaire ;
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du tourisme et des programmes communautaires de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études ;
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre commune de l'observation de l'activité touristique intercommunale, en partenariat avec l'ADDET et les Offices de Tourisme voisins ;
- Le soutien à la communication et la promotion de fêtes, animations et évènements du territoire;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation des touristes et des acteurs du tourisme en matière de protection de l'environnement.

Création, réalisation et gestion d'équipements touristiques et la participation à des opérations visant à promouvoir le tourisme à vocation pédagogique et scientifique déclarés d'intérêt communautaire.

4. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire¹

5. Soutien à l'agriculture, l'élevage et la filière bois

Conduite d'études visant à préserver, promouvoir et développer les activités agricoles du territoire, la filière bois, les productions locales ;

Soutien à la mise en place de circuits courts ;

Coordination et action de soutien dans la lutte contre les fléaux naturels portant atteinte à l'agriculture de montagne ;

Abattoir intercommunautaire : participation aux études, à l'aménagement, à la gestion et à l'entretien.

II. AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

1. Elaboration, approbation et suivi du **Schéma de Cohérence Territoriale** et des **schémas de secteurs** en application des articles L 122-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
2. Organisation de la **mobilité**

Etude d'un schéma directeur communautaire des mobilités alternatives à la voiture individuelle (schéma directeur adopté par délibération de l'organe délibérant)

Mise en œuvre des actions du schéma directeur reconnues d'intérêt communautaire

3. **Aménagement numérique et développement numérique du territoire**

Aménagement numérique du territoire tel que défini à l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

- « l'établissement d'infrastructures et d'un réseau de communication électroniques, leur exploitation, ainsi que toutes les opérations qui y sont liées et toute action favorisant leur développement »,
- la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication.

Etude et mise en œuvre d'actions visant au développement et à la promotion des services et usages numériques entrant dans le cadre d'un schéma intercommunal

¹ Depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (art. 71) et en vertu de l'article L 5214-16 du CGCT, « lorsque l'exercice des compétences [...] est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers ».

III. AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

IV. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés

Création et gestion de centres de stockages de classe III attachés à la gestion des déchets inertes du bâtiment et des travaux publics

V. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement)

B - COMPETENCES OPTIONNELLES

I. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX, ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

1. Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de promotion des **énergies renouvelables**
2. Toute étude et toute action concourant à l'obtention du **label Grand Site de France** Vallée de la Clarée et Vallée Etroite
3. Maîtrise d'ouvrage des opérations visant à la **sécurisation et/ou dépollution d'anciennes décharges municipales**, de manière à satisfaire aux prescriptions du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers

II. POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

1. **Logement des travailleurs saisonniers**

Etude, création et gestion de la **résidence des travailleurs saisonniers** à Briançon

Toute action d'intérêt communautaire visant à coordonner l'offre en matière de logement des travailleurs saisonniers

2. Gestion des structures d'**accueil et d'hébergement d'urgence** des personnes sans domicile fixe d'intérêt communautaire
3. Animation, coordination et gestion des **Opérations de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisirs (ORIL)** sur le périmètre de la communauté de communes du Briançonnais.

III. CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Construction, aménagement, gestion et entretien d'**équipements culturels d'intérêt communautaire**

IV. ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. Soutien aux **centres sociaux**

Soutien aux structures ayant reçu l'agrément « centre social » de la caisse d'allocations familiales et déclarées d'intérêt communautaire et dans les limites fixées par une convention d'objectifs approuvée par le conseil communautaire

2. **Petite enfance**

Création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil d'intérêt communautaire de la petite enfance

- s'adressant aux enfants de moins de quatre ans,
- s'attachant à la satisfaction des attentes manifestées par la population résidant de façon permanente dans le Briançonnais.

Gestion et animation de points info-famille,

Gestion et animation de relais d'assistantes maternelles.

V. POLITIQUE DE LA VILLE

1. Dans le cadre du schéma départemental de protection de l'enfance de prévention de la délinquance :

Actions de **prévention spécialisée** auprès des jeunes et de leurs familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu ;

Actions d'**animation socio-éducative**.

2. Dispositifs locaux d'intérêt communautaire visant à la prévention de la délinquance

Animation et coordination du **conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance** (CISPD)

VI. ASSAINISSEMENT

Cette compétence comprend les eaux usées et à compter du 01/01/18 les eaux pluviales.

C - COMPETENCES FACULTATIVES

1. Service d'incendie et de secours

Construction et financement de la construction des centres d'incendie et de secours sous réserve des dispositions du chapitre IV, titre II, livre IV, 1ère partie du CGCT.

Contribution au budget du service départemental en lieu et place des communes membres, conformément à l'article L1424-35 du CGCT.

2. Etude, création et gestion du **centre funéraire et morgue** intercommunal

3. Fourrière animale communautaire

Etude, aménagement, gestion et entretien d'équipements assurant l'hébergement, en fourrière, des animaux capturés par les communes

4. Fourrière automobile communautaire

Etude, aménagement, gestion et entretien du service permettant l'enlèvement, le stationnement et le gardiennage, en fourrière, et la restitution dans les conditions réglementaires des véhicules épaves et/ou perturbant de manière durable la circulation, le stationnement ou l'entretien courant des chaussées

5. Maison de la Justice et du Droit

Participation au fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit du Grand Briançonnais.

6. Etude, action, gestion de tout dispositif de mise en valeur et de conservation du patrimoine sous réserve d'existence d'un intérêt communautaire

Obtention du **label Pays d'art et d'histoire**, dispositif spécifique encadré par les préconisations du Ministère de la Culture qui reposent sur les objectifs suivants :

- Sensibilisation des habitants et des professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.
- Présentation et promotion du patrimoine dans toutes ses composantes,
- Initiation d'un public jeune au potentiel patrimonial du Briançonnais,
- Offre au public touristique de visites de qualités diversifiées.

Dans ce cadre, développement des actions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation (expertise à la demande des communes et mission de conseil), d'animation et de valorisation du patrimoine.

7. Définition et mise en œuvre des **politiques contractuelles proposées par l'Europe**, l'Etat, la région, le département ou le PETR, dont notamment le développement de la **coopération transfrontalière franco-italienne**.

8. **Label VTT** de la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

Coordination des actions menées par les partenaires publics ou privés des communes et stations du Briançonnais visant à pérenniser et promouvoir le label VTT FFC du Briançonnais.

La communauté de communes est l'interlocuteur de la FFC.

9. **Soutien aux associations**

La communauté de communes peut apporter un soutien aux associations locales déclarées loi 1901 et à vocation d'intérêt général intervenant dans les domaines suivants :

- Associations organisant des manifestations ou actions culturelles en lien avec le Conservatoire, le théâtre du Briançonnais, l'atelier des Beaux-Arts ou tout autre équipement communautaire intervenant dans le domaine de la culture ;
- Associations intervenant dans le domaine de l'action sociale en lien avec les centres sociaux conventionnés CAF de la communauté de communes ;
- Associations organisant des actions dans le domaine de la politique du logement, en lien avec les structures d'accueil et d'hébergement d'urgence intervenant sur le territoire de la communauté de communes ;
- Associations organisant des manifestations ou actions dans le domaine de la politique de la vie, en lien avec le service communautaire de prévention spécialisée et l'animation socio-éducative conduite par la communauté de communes ;
- Associations organisant des manifestations ou actions dans le domaine de la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ;

- Petite enfance : subvention à des associations utilisant des équipements communautaires pour la garde des jeunes enfants ;
- Associations organisant des manifestations ou actions visant à soutenir et développer l'agriculture de montagne.

Les conditions de ce soutien sont encadrées par une convention d'objectifs.

10. Etudes préparatoires à la **prise de nouvelles compétences**

Réalisation ou participation à la réalisation de toute étude préalable permettant de préparer les transferts des compétences GEMAPI, eau potable, eaux pluviales, contrats de rivière et plus largement toute prise de compétence à venir.

11. Prestations de services et assistance

- Aux communes membres :

La communauté de communes pourra assister ses communes membres, à leur demande, en tant que maître d'ouvrage délégué via des conventions de mandat, en tant que co-maître d'ouvrage ou maître d'ouvrage délégué, en tant que prestataire de services, en tant que coordonnateur de groupements de commande ou par tout autre moyen dont notamment celui prévu par l'article L. 5214-16-1 du CGCT.

- Aux bénéficiaires d'autres personnes morales de droit public.

La communauté a la faculté de conclure, avec des tiers non membres (collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats ou autres personnes morales de droit public), pour des motifs d'intérêt public local, des contrats portant notamment sur des prestations de service, dans la limite des domaines de compétences exercés par la communauté de communes, et conformément à l'article L5211-56 du CGCT.



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20190319-D2019_12-DE
Reçu le 22/03/2019

DELIBERATION

N°2019-12 du 19 mars 2019

**OBJET – COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 –
Budgets Général, Assainissement, Ateliers Relais**

Rapporteur : M. Olivier FONS

Annexes : A) Comptes Administratifs 2018 – maquettes budgétaires

B) Rapport de présentation des Comptes Administratifs 2018, extraits des comptes de gestion 2018 (pages II-1 et II-2) et les crédits de report 2018 des budgets Général et Assainissement

Le 19 mars 2019 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 13 mars 2019 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Mme Patricia ARNAUD est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Alain PROREL, Mme Renée PÉTELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Guy HERMITTE, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à Mme Nicole GUÉRIN
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
M. Charles PERRINO à Mme Patricia ARNAUD

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Budgets Primitifs 2018 et les Décisions Modificatives des budgets Général, Assainissement, et Ateliers Relais de l'exercice considéré,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finances du 12 mars 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau du 25 février 2019,

Considérant que les comptes de gestion doivent être votés avant les comptes administratifs,

Considérant que les comptes administratifs doivent être adoptés avant le 30 juin de l'année suivante,

Considérant que le Président peut assister aux présentations et aux discussions mais doit se retirer lors du vote des Comptes Administratifs, sous peine de nullité de la délibération,

Considérant que dans la séance où les comptes administratifs sont débattus, les conseillers communautaires doivent au préalable élire un Président pour voter les Comptes Administratifs,

Considérant que le Président et son éventuelle procuration ne peuvent compter ni parmi les présents ni parmi les votants,

Considérant que les Comptes Administratifs de la Communauté de Communes du Briançonnais pour l'exercice 2018 ont été arrêtés et font l'objet d'un rapport de présentation joint en annexe de cette délibération,

Monsieur le Président sort de la salle du Conseil et ne prend donc pas part au vote.

Monsieur Sébastien FINE est élu Président de séance pour cette délibération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice dressés et présentés par M. Olivier FONS :

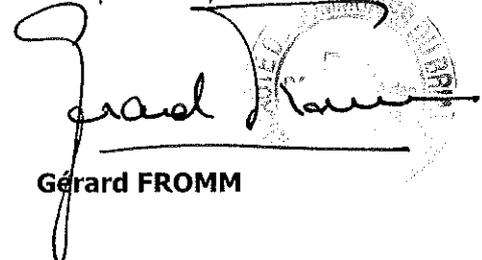
- Approuve les Comptes Administratifs 2018 des budgets : Général, Assainissement et Ateliers Relais, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	Résultat 2017 (a)	Solde d'exécution 2018 (b)	Résultat de clôture 2018 (c= a+b)	Restes à réaliser 2018 (d)	Résultat cumulé 2018 (c+d)
BUDGET GENERAL					
Investissement	4 182 000.90	-482 118.27	3 699 882.63	211 634.81	3 911 517.44
Fonctionnement	3 257 226.02	940 768.29	4 197 994.31		4 197 994.31
Total	7 439 226.92	458 650.02	7 897 876.94	211 634.81	8 109 511.75
BUDGET ASSAINISSEMENT					
Investissement	157 689.46	9 086.98	166 776.44	-110 366.49	56 409.95
Fonctionnement	711 645.18	-173 044.27	538 600.91	0.00	538 600.91
Total	869 334.64	-163 957.29	705 377.35	-110 366.49	595 010.86
BUDGET ATELIERS RELAIS					
Investissement	0.15	0.00	0.15	0.00	0.15
Fonctionnement	93 861.79	-1 041.92	92 819.87	0.00	92 819.87
Total	93 861.94	-1 041.92	92 820.02	0.00	92 820.02

- Dit que l'affectation des résultats fera l'objet d'une autre délibération au cours de la présente séance,
- Prend acte de la parfaite concordance des Comptes Administratifs avec les Comptes de Gestion du Comptable Public qui ont fait l'objet d'une précédente délibération lors de la présente séance.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le président,



Gérard FROMM

Date affichage : 22 MARS 2019